



COMMISSION EUROPÉENNE

DIRECTION GÉNÉRALE XVI

POLITIQUE RÉGIONALE ET COHÉSION

Coordination et Evaluation des interventions

Nouvelle période de programmation 2000-2006 : documents de travail méthodologiques

DOCUMENT DE TRAVAIL n° 3

**Indicateurs pour
le suivi et l'évaluation :
une méthodologie indicative**

INTRODUCTION	3
2. POINT DE DEPART	4
2.1. DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES	4
2.2. CADRE DE PROGRAMMATION	4
3. CADRE OPERATIONNEL.....	5
3.1. LOGIQUE GENERALE DE L'INTERVENTION.....	5
3.2. PROGRAMMATION DES INTERVENTIONS DES FONDS STRUCTURELS	6
3.3. INDICATEURS D'UN PROGRAMME : RESSOURCES, REALISATIONS, RESULTATS ET IMPACTS	8
3.4. INDICATEURS D'EFFICACITE, D'EFFICIENCE ET DE PERFORMANCE.....	9
4. MISE EN PLACE DE SYSTEMES D'INDICATEURS	11
4.1. SITUATIONS DE BASE ET INDICATEURS DE CONTEXTE.....	11
4.2. SUIVI OPERATIONNEL	12
4.3. INDICATEURS DE SUIVI.....	13
4.4. QUANTIFICATION EX ANTE.....	13
4.5. UTILISATION D'INDICATEURS POUR L'EVALUATION	14
5. APPLICATION DES INDICATEURS DE SUIVI.....	16
5.1. COLLECTE DES DONNEES	16
5.2. PREMIERE ANALYSE DES DONNEES	16
5.3. PRESENTATION DES DONNEES AU COMITE DE SUIVI.....	17
5.4. RAPPORTS ANNUELS D'EXECUTION	17
5.5. RAPPORTS D'EVALUATION A MI-PARCOURS.....	18
5.6. ÉCHANGE DE DONNEES INFORMATISEES.....	18
6. INDICATEURS CLES - INDICATEURS DE PERFORMANCE - LISTE D'INDICATEURS.....	19
6.1. INDICATEURS CLES	19
6.2 INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	20
6.3. LISTE D'INDICATEURS PROPOSES.....	20
7. SURMONTER LES PROBLEMES D'UTILISATION DES INDICATEURS	22
BIBLIOGRAPHIE	23
ANNEXES : DOMAINES D'INTERVENTIONS ET EXEMPLES D'INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	24
ANNEXE 1 : REPARTITION DES DOMAINES D'INTERVENTION EN CATEGORIES	25
ANNEXE 2 : INDICATEURS CLES	29
<i>Fiche A : Emploi</i>	31
<i>Fiche B : Réseaux d'infrastructures de transports</i>	33
<i>Fiche C : Réseaux d'infrastructures pour les énergies</i>	35
<i>Fiche D : Télécommunications et société de l'information</i>	36
<i>Fiche E : Environnement</i>	37
<i>Fiche F : Recherche et développement, technologie et innovation (RDTI)</i>	39
<i>Fiche G : PME</i>	40
<i>Fiche H : Développement des ressources humaines</i>	41
<i>Fiche I : Égalité des chances</i>	43
<i>Fiche J : Aménagement urbain</i>	44
<i>Fiche K : Pêche</i>	45
ANNEXE 3 : LISTE D'EXEMPLES D'INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION.....	46

Introduction

Pour les autorités nationales et régionales chargées de la gestion des Fonds structurels de l'UE, le suivi et l'évaluation des programmes ne sont pas des activités nouvelles. Au cours des dernières années, en effet, les comités de suivi ont acquis une expérience en matière de quantification des objectifs des programmes et de la réalisation d'évaluations à mi-parcours, expérience qui va permettre d'orienter et d'améliorer le suivi et l'évaluation des futures aides structurelles.

La nouvelle réglementation prévoit de ne plus s'en tenir au suivi purement financier. En fait, les procédures actuelles de suivi, de contrôle et d'évaluation vont être développées et améliorées afin d'assurer un déploiement plus efficace des Fonds structurels.

Ces améliorations dénotent une approche plus décentralisée de la programmation et de la gestion des programmes, ainsi qu'une définition plus précise des responsabilités en matière de suivi et d'évaluation au niveau communautaire, national et régional.

Dans ce contexte, la question des indicateurs revêt une importance particulière, car ceux-ci soulèvent un certain nombre de problèmes concrets, comme la cohérence des définitions employées et la quantification des objectifs des programmes.

Ce guide se propose donc

- de préciser la terminologie employée (réalisation, résultat, impact) et de traduire les différentes notions dans une forme adaptée au suivi et à l'évaluation des interventions structurelles ;
- de proposer un cadre de référence, lequel ne saurait être définitif puisqu'il s'étoffera à mesure que l'on gagnera en expérience et que l'on disposera d'orientations méthodologiques complémentaires¹;
- de concilier la diversité des procédures et méthodes de suivi relatives aux indicateurs et le besoin de cohérence au niveau communautaire, en proposant une liste d'indicateurs adaptés aux principaux domaines de l'intervention financière.

Il faut utiliser ce guide avec pragmatisme et flexibilité, en tenant compte notamment des moyens disponibles, et parallèlement aux actions des autorités nationales et régionales visant à améliorer l'efficacité de leurs systèmes de suivi.

¹ Voir Évaluation des programmes socio-économiques: choix et utilisation des indicateurs pour le suivi et l'évaluation, collection MEANS, volume 2, 1999

2. Point de départ

Le travail de suivi et d'évaluation des interventions structurelles est imposé par la législation, même si ses modalités de réalisation varient en fonction de la nature et de la teneur de l'intervention en question. Il a pour objet la vérification, à l'aide d'indicateurs définis au niveau approprié, de l'efficacité de la mise en œuvre et des moyens utilisés.

2.1. Dispositions réglementaires

Les principales dispositions relatives aux indicateurs de suivi sont énoncées à l'article 36 du règlement général.

De même, le règlement mentionne à plusieurs reprises les procédures de programmation (articles 16, 17 et 18) et d'évaluation (articles 40, 41, 42, 43 et 44). Ces articles établissent les fondements opérationnels pour le suivi et l'évaluation des interventions (chiffrage des objectifs, suivi financier et physique, indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact, mesure de performance), les responsabilités de chacun des niveaux de gestion concernés (Commission européenne, Etats membres et comités de suivi) et les obligations d'information qui s'y rattachent (rapports annuels d'exécution, rapports d'évaluation).

2.2. Cadre de programmation

Les indicateurs s'appliquent à toutes les formes d'intervention structurelle – cadres communautaires d'appui (CCA), documents uniques de programmation (DOCUP), programmes opérationnels (PO) – mais aussi aux subventions globales et aux grands projets. Pour assurer un suivi efficace de ces formes d'intervention, il faut accorder une attention particulière à l'échelon opérationnel le plus bas (mesure ou projet).

En règle générale, ces données doivent figurer dans les rapports annuels d'exécution (article 37) et ne doivent pas se limiter à l'information financière. En outre, les indicateurs devraient présenter une description logiquement cohérente du programme, en commençant par l'échelon le plus immédiat (dépense effective) et en remontant vers l'échelon le plus général (effets produits par cette dépense).

3. Cadre opérationnel

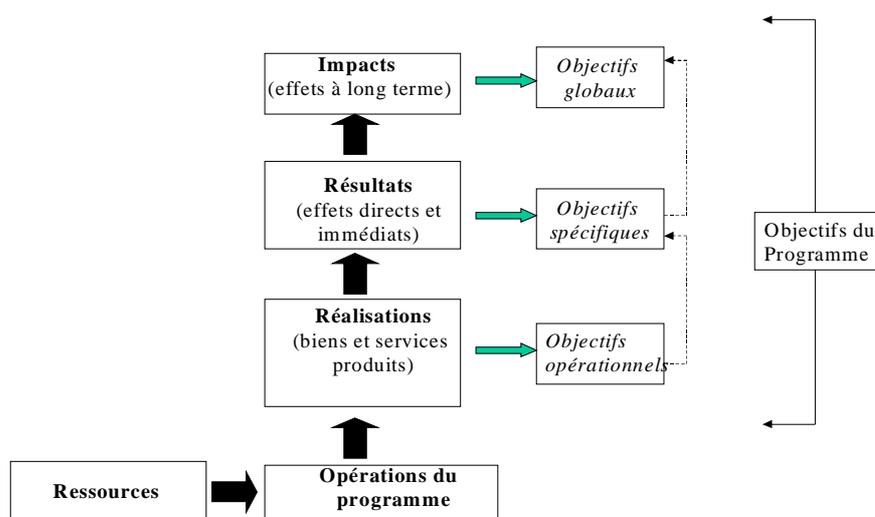
3.1. Logique générale de l'intervention

Parmi les éléments essentiels de l'élaboration des programmes d'intervention des Fonds structurels, on trouve la fixation d'objectifs et l'affectation des crédits aux différentes opérations en vue de la réalisation optimale des objectifs. Il existe, entre les décisions d'affectation et les objectifs, un rapport logique que l'on peut visualiser de haut en bas ou de bas en haut. Concrètement, la programmation implique une alternance entre ces deux perspectives :

- de haut en bas : toute intervention est programmée dans un contexte spécifique par rapport à un **objectif global**. Celui-ci oriente la stratégie d'intervention et se décline en un certain nombre d'**objectifs spécifiques** qui correspondent grosso modo aux domaines prioritaires. À son tour, chaque objectif spécifique est mis en œuvre par des mesures, lesquelles permettent la réalisation des **objectifs opérationnels**.
- de bas en haut :
 - des mesures sont mises en œuvre par les pouvoirs publics, des organismes ou des opérateurs, à l'aide de différents **moyens** financiers, humains, techniques ou organisationnels (**ressources**).
 - Les dépenses effectives donnent lieu à une série de **réalisations** physiques (kilomètres de route construits, nombre de places de formation assurées, etc.) qui montrent les progrès accomplis dans l'exécution de la mesure.
 - Les **résultats** sont les effets (immédiats) sur les bénéficiaires directs des actions ayant bénéficié d'un soutien financier (diminution des temps de trajet ou des frais de transport, nombre de stagiaires reçus à l'issue d'un stage, etc.).
 - Ces résultats, qui peuvent être exprimés par leurs **impacts** sur la réalisation de l'objectif général ou des objectifs spécifiques du programme, constituent les bases principales d'appréciation de la réussite ou de l'échec de l'intervention en question. Comme exemples d'impacts **spécifiques**, on peut citer l'accroissement du trafic de marchandises ou une meilleure adéquation entre les qualifications de la main-d'œuvre et les exigences du marché du travail, tandis que les impacts **globaux** concernent l'objectif ultime de l'intervention, par exemple la création d'emplois nets.

La figure 1 ci-dessous illustre la séquence logique de l'intervention communautaire.

Figure 1 : Logique de l'intervention d'un programme



Sur ce schéma, les ressources du programme sont liées à ses réalisations, puis à la matérialisation de ses résultats et impacts. On y voit également les moyens par lesquels le programme atteint ses objectifs opérationnels, spécifiques et globaux.

Donc, en résumé :

- les **objectifs opérationnels** sont exprimés en termes de réalisations (exemple : stages de formation assurés aux chômeurs de longue durée) ;
- les **objectifs spécifiques** sont exprimés en termes de résultats (amélioration, grâce à la formation, de l'employabilité des chômeurs de longue durée) ;
- les **objectifs globaux** sont exprimés en termes d'impacts (réduction du chômage chez les chômeurs de longue durée).

3.2. Programmation des interventions des Fonds structurels

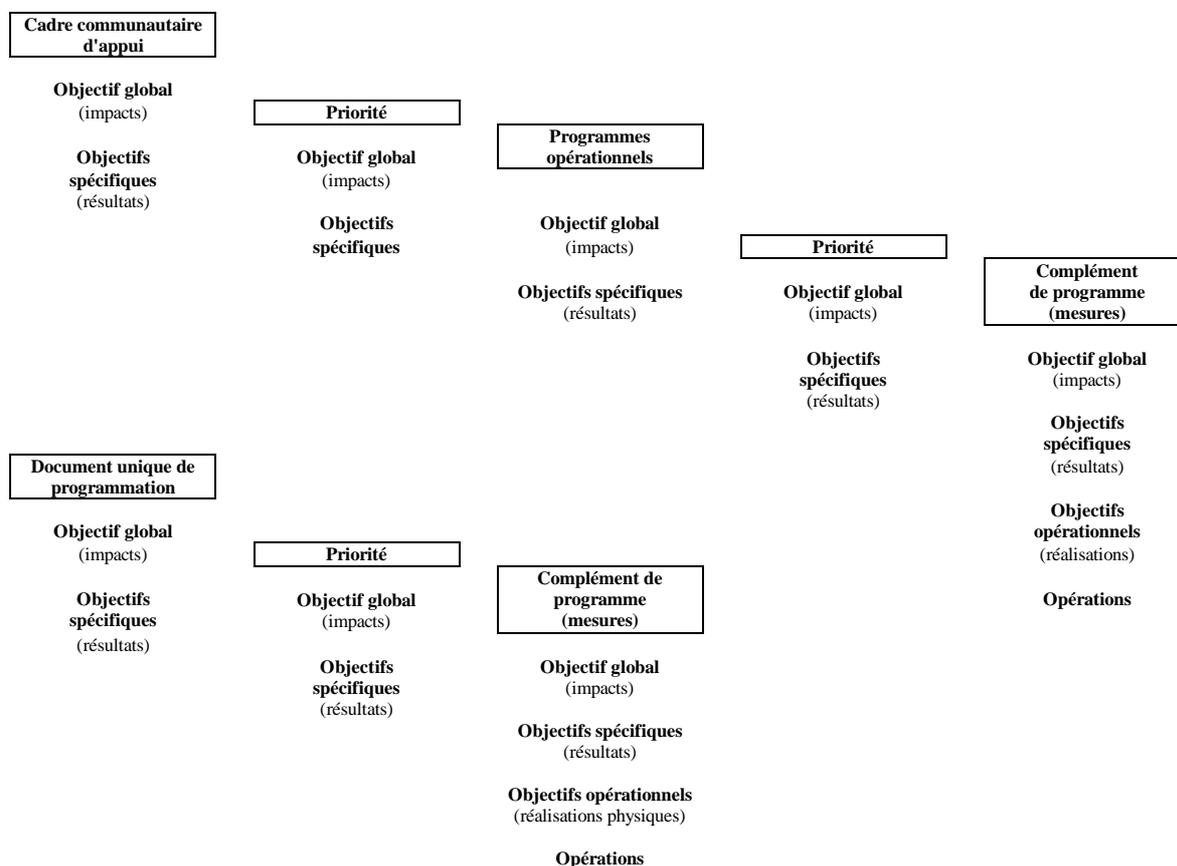
Comme on l'a vu plus haut, l'intervention des Fonds structurels revêt différentes formes: cadres communautaires d'appui (CCA), programmes opérationnels (PO), documents uniques de programmation (DOCUP), et compléments de programme comportant les mesures. Les CCA présentent un certain nombre de priorités qui sont mises en œuvre par l'intermédiaire des PO, dont chacun comprend un ensemble cohérent de priorités composées de mesures pluriannuelles. Quant aux DOCUP, ils ont une structure plus simple constituée par les éléments d'un CCA et d'un PO.

Important

La réforme des Fonds structurels a introduit une nouvelle notion dans le système de programmation : le **complément de programmation**. Cette innovation a pour conséquence principale que c'est désormais l'État membre qui est chargé de définir le contenu du programme au niveau des mesures et de chiffrer les objectifs. L'évaluation ex ante permet de vérifier la cohérence des différents niveaux de programmation.

Comme le montre la figure 2, chaque niveau de programmation (CCA, priorité, PO, etc.) fait l'objet de la même répartition des objectifs en catégories. Ainsi, l'objectif global du niveau inférieur correspond à l'objectif spécifique du niveau supérieur ; inversement, l'objectif spécifique du niveau supérieur comprend l'objectif global du niveau inférieur. En revanche, les objectifs opérationnels n'existent qu'au niveau des mesures.

Figure 2 : Rapports entre les niveaux et les effets de l'intervention



En ce qui concerne les indicateurs :

- on peut définir les indicateurs de résultat et d'impact à tous les niveaux de la programmation ;
- les indicateurs de réalisation ne sont chiffrés qu'au niveau des mesures ;
- on peut regrouper un certain nombre d'indicateurs de réalisation pour définir les indicateurs correspondants au niveau des priorités et du programme (voir section 6) ;
- l'évolution des indicateurs de résultat et d'impact mesurés à différents niveaux permet de décrire le rapport de causalité qui existe entre le niveau des mesures, celui des priorités et celui du programme.

L'objectif important de l'évaluation ex ante consiste à faire en sorte que la logique interne d'une intervention soit cohérente de bout en bout.

3.3. Indicateurs d'un programme : ressources, réalisations, résultats et impacts

Pour suivre la mise en œuvre d'un programme et juger de son efficacité par rapport aux objectifs fixés, on a recours à un ensemble d'indicateurs. Pour que les données les concernant puissent être recueillies, ces indicateurs doivent être déterminés à l'avance ou tout au début de la mise en œuvre du programme. Dans la plupart des cas, on leur affecte des niveaux cibles qui correspondent globalement aux objectifs du programme. Les différents niveaux d'indicateurs sont donc les suivants :

- les **indicateurs de ressources** concernent le budget alloué à chaque niveau de l'intervention. Les indicateurs **financiers** permettent de suivre son déroulement en termes d'engagement (annuel) et de paiements (annuels) des fonds disponibles pour une opération, une mesure ou un programme opérationnel par rapport à son coût éligible.
- Les indicateurs de **réalisation** concernent l'activité. On les mesure en unités physiques ou monétaires (kilomètres de route construits, nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un soutien financier, etc.)
- Les indicateurs de **résultat** concernent l'effet direct et immédiat induit par l'intervention. Ils renseignent sur l'évolution, par exemple, du comportement, de la capacité ou des performances des bénéficiaires directs. Ces indicateurs peuvent être de nature physique (réduction du temps de trajet, nombre de stagiaires reçus à l'issue d'un stage, nombre d'accidents de la route, etc.) ou financière (influence des moyens du secteur privé, baisse du coût des transports).
- Les indicateurs d'**impact** concernent les conséquences du programme au-delà des effets immédiats sur ses bénéficiaires directs. Il existe deux types d'impact : d'une part, les impacts spécifiques qui se produisent au bout d'un certain temps mais sont quand même liés directement à la mesure prise ; d'autre part, les impacts généraux qui se produisent à plus longue échéance et touchent une population plus vaste. A l'évidence, l'évaluation de ce type d'impact est complexe et, de surcroît, il est souvent difficile d'établir une relation de causalité très nette.

Tableau 1 : Indicateurs possibles pour un grand projet d'infrastructure (construction d'une route).

	Désignation	Indicateurs
Réalisation	Construction d'une route	Exécution: - financière : coût, état d'avancement - physique : km construits, degré d'avancement
Résultat	Réduction du temps de trajet et des frais de transport	- Accessibilité (VELD) ¹ - Economie de temps (en minutes) - Economie de coût (%)
Impact spécifique	Sécurité accrue Accroissement du trafic de personnes et de marchandises	- Variation des flux de trafic (en %)
Impact général	Augmentation de l'activité socio-économique	- diversification de la production - création d'emplois nets - Augmentation du PIB régional par habitant et par travailleur.

¹ La VELD entre A et B (vitesse équivalente en ligne droite) mesure la facilité d'accès d'un point à un autre, quelle que soit la distance entre ces deux points.

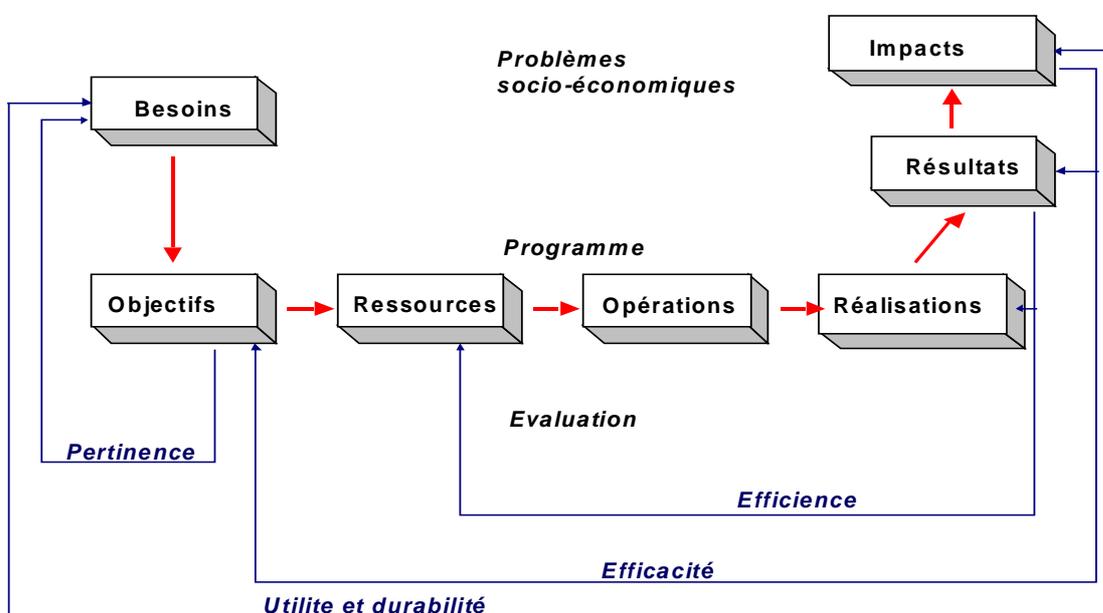
3.4. Indicateurs d'efficacité, d'efficience et de performance

En général, pour que l'intervention puisse faire l'objet d'une appréciation détaillée, il faut que les évaluations abordent un ensemble de sujets spécifiques. La figure 3 illustre le traitement de ces thèmes dans un cadre de programmation donné.

Encadré 1 : Thèmes spécifiques pour l'évaluation

- **Pertinence:** Quel est le degré de pertinence des objectifs du programme par rapport à l'évolution des besoins ainsi que les priorités nationales et communautaires ?
- **Efficience:** Comment les moyens (ressources) ont-ils été transformés en réalisations ou résultats ?
- **Efficacité:** Dans quelle mesure le programme a-t-il permis d'atteindre les objectifs spécifiques et globaux ?
- **Utilité:** Le programme a-t-il eu une incidence sur les groupes ou populations cibles par rapport à leurs besoins ?
- **Durabilité:** Quelles sont les chances de voir les changements (ou les bénéfices produits) s'inscrire dans la durée après l'achèvement du programme ?

Figure 3 : Principaux thèmes pour l'évaluation



À l'aide des indicateurs définis en 3.3, on peut mesurer des notions comme l'efficacité et l'efficience.

- **L'efficacité** compare ce qui a été fait et ce qui était initialement prévu ; autrement dit, elle compare les réalisations, résultats et/ou impacts réels et ceux qui étaient escomptés ou estimés.
- **L'efficience** représente le ratio entre les réalisations, résultats et/ou impacts et les ressources (notamment les moyens financiers) utilisées pour y parvenir.

On peut donc calculer des ratios d'efficacité et d'efficience pour chaque étape du programme ou de la mesure, c'est-à-dire pour la réalisation, le résultat et l'impact. Ces ratios permettent de comparer ce qui a été réalisé avec ce qui était prévu (*efficacité*) ou avec les moyens utilisés (*efficience*). Ils apportent des renseignements utiles aux gestionnaires et évaluateurs de programmes et les aider à prendre de meilleures décisions de (re)programmation.

Le tableau 2 illustre la complémentarité entre les indicateurs et la mesure de l'efficacité et de l'efficience.

Tableau 2 : Indicateurs d'efficacité et d'efficience

	Indicateurs	Efficacité	Efficience
Objectif opérationnel (mesure/opération)	Exécution financière et physique	Réalisation effective/prévue	Réalisation par rapport au coût
Objectif spécifique	Résultat	Résultats effectifs/prévus	Résultat par rapport au coût
Objectif global	Impact	Impact effectif/prévu	Impact par rapport au coût

Difficultés pratiques

Concrètement, si la mesure de ces ratios est relativement directe, elle soulève cependant un certain nombre de difficultés.

L'examen de l'efficience induit les questions suivantes : peut-on obtenir les mêmes résultats avec moins de ressources ? Ou alors, la même quantité de ressources peut-elle produire davantage de résultats ? A ces questions se rattache le problème de la comparaison du programme ou de la mesure avec d'autres solutions éventuelles. Sur ce point, la principale difficulté réside dans le choix des étalons de mesure appropriés. Il est conseillé de déterminer ces étalons à l'avance, si l'on veut effectuer des comparaisons et clarifier le chiffrage des objectifs durant la programmation. Ce sujet est abordé plus loin, à la section 4.3.

De même, il est important de se dire que, même si un programme est efficient, il n'est pas exclu que sa conception recèle quelques défauts graves. A titre d'exemple, il se peut que les objectifs n'aient pas été formulés avec suffisamment de clarté, voire qu'ils soient totalement absents. A cet égard, les évaluateurs peuvent jouer un rôle fort utile en transformant des objectifs flous ou généraux en objectifs chiffrés et vérifiables.

Il ne faut pas non plus négliger le fait que la notion d'efficacité concerne généralement un seul aspect des effets du programme, à savoir les résultats positifs escomptés. Or il arrive que les programmes produisent des résultats inattendus – positifs ou négatifs, ou les deux – que les indicateurs déterminés peuvent difficilement déceler.

La notion de **performance** est évoquée dans une bonne partie de la documentation récente sur l'évaluation². Par convention, son champ d'application est défini assez largement et couvre les indicateurs d'efficacité et d'efficience (dont l'efficience de la gestion) associés au programme. Le système de "réserve de performance" élaboré conformément à l'article 44 du règlement général repose sur cette notion.

² Aux États-Unis, le terme "performance" est employé dans le contexte d'une évolution de l'administration dans le sens des résultats, d'un service de qualité et de la satisfaction de l'utilisateur ("Government Performance and Result Act). Dans le cas de la Banque mondiale, le terme "performance" est défini par rapport aux notions de *gestion* des ressources et d'efficience (Banque mondiale, 1997-Operations Evaluation Department, Lessons and Practices, 1997/10)

4. Mise en place de systèmes d'indicateurs

4.1. Situations de base et indicateurs de contexte

L'article 16 du règlement général dispose que les plans de développement doivent contenir une description chiffrée des disparités, des retards et des potentialités de développement dans les régions concernées. Les indicateurs de contexte reflètent cette disposition et font partie du processus de programmation. Ils servent de base :

- aux analyses socio-économiques et stratégiques (analyses SWOT³, etc.) qui étayent la stratégie du programme,
- au suivi du contexte général,
- à la fixation et à la réalisation d'objectifs chiffrés,
- à l'évaluation des incidences socio-économiques du programme.

Les éléments de la **situation de base** concernent la valeur initiale par rapport à laquelle un indicateur de contexte ou d'impact sera mesuré ultérieurement. Ils doivent être établis par rapport aux objectifs du programme et peuvent comprendre, entre autres, le nombre initial d'emplois industriels dans la région ou le montant actuel des investissements privés dans une industrie ou un secteur donné. Dans la pratique, on constate de grosses lacunes dans la disponibilité des données relatives à un certain nombre de domaines importants, surtout pour les PME.

En outre, les éléments de la situation de base sont indispensables si l'on veut que les indicateurs du programme aient un sens. A titre d'exemple, si une mesure a pour but d'accroître le nombre de PME dans une région, l'élément incontournable de la situation de base est le nombre des PME qui existent au début du programme : une fois cette information obtenue, on pourra conclure très précisément que, par exemple, 20% des entreprises qui existent dans une région éligible ont bénéficié d'interventions des Fonds structurels.

Au fur et à mesure du déroulement du programme, on pourra approfondir cette information. Il est conseillé de déterminer les éléments de la situation de base de manière à couvrir convenablement la hiérarchie des objectifs et des buts qui figurent dans le programme. Dans certains cas, il peut être utile de se procurer des informations précises sur les bénéficiaires du programme, par exemple les PME. Enfin, des indicateurs plus détaillés par secteur d'activité, par taille ou par sexe donnent une description plus complète des bénéficiaires et permettent d'établir des comparaisons avec des interventions antérieures ou avec des initiatives concernant d'autres régions.

Sources d'information

Si les statistiques officielles constituent la principale source d'éléments de la situation de base, il arrive cependant qu'elles posent des problèmes, tels que :

- l'absence de données au niveau géographique approprié ;
- les retards apportés à la publication des données (ainsi, les données Eurostat sur le PIB par habitant sont publiées avec deux à trois ans de retard) ;

³ Strengths – Weaknesses – Opportunities – Threats (forces - faiblesses - opportunités - menaces)

- les lacunes que présentent les statistiques officielles par rapport aux besoins du programme (ainsi, il arrive que les statistiques officielles n'établissent pas de distinction entre travailleurs à plein temps et travailleurs à temps partiel) ;
- l'absence de données suffisamment désagrégées par secteur.

Dans certains cas, il faudra compléter les statistiques officielles par des enquêtes ou, éventuellement, des indicateurs indirects (ainsi, le chiffre d'affaires des PME peut donner une idée de la compétitivité).

Par ailleurs, depuis 1992-1993, la Commission a développé en coopération avec les États membres, un système commun d'indicateurs chiffrés permettant de mesurer les retards de développement. Il a été établie une première liste d'indicateurs de contexte dans laquelle ceux-ci ont été répartis en douze catégories : indicateurs de base (PIB par habitant, etc.), transport routier, transport ferroviaire, télécommunications, énergie, eau, environnement, éducation et formation, recherche et développement technologique, industrie et services, agriculture, et tourisme. Ces éléments chiffrés ont été insérés dans une base de données – QUID – qui est en cours de révision.

4.2. Suivi opérationnel

Pour que leur mise en œuvre puisse être convenablement suivie, les CCA, DOCUP et autres formes d'intervention doivent contenir un minimum d'informations. Il est conseillé d'établir et de quantifier, dans toute la mesure du possible, des objectifs généraux et des cibles spécifiques, de même que les résultats escomptés, et d'inclure dans le **complément de programme** rédigé au niveau de l'État membre la description des mesures et la quantification des objectifs opérationnels connexes.

Après leur mise en place conformément à la réglementation, les comités de suivi et les autorités de gestion commencent par prendre des dispositions pour le suivi opérationnel.

En principe, ces dispositions doivent couvrir les domaines suivants :

- Définition des données à recueillir pour fournir les renseignements nécessaires sur les réalisations, les résultats et les impacts, ainsi que les indicateurs correspondants. On précisera les méthodes employées pour chiffrer les données ou les estimations résultant d'enquêtes (échantillon, données de panel, bases de données, mécanismes de suivi, etc.) et les autorités ou organismes chargés de recueillir celles-ci.
- Définition des données à transmettre au comité de suivi ; fréquence et calendrier de transmission.
- Définition des liens opérationnels avec les différentes évaluations (ex ante, à mi-parcours et ex post)
- Définition d'indicateurs propres au programme permettant d'allouer la réserve de performance à mi-parcours.

Les travaux préparatoires en vue de la création d'un système de suivi doivent également servir à déceler les lacunes du système d'information. Il pourra s'avérer nécessaire de faire appel à une assistance technique et à des spécialistes extérieurs pour combler les lacunes et carences, améliorer les conditions générales de mise en œuvre et rendre le suivi plus efficace.

4.3. Indicateurs de suivi

Il incombe à l'organisme chargé du suivi, c'est-à-dire à l'autorité de gestion, de définir, à partir des priorités et de la capacité existantes, la structure du système de suivi et le **degré de détail** auquel le suivi doit être réalisé pour répondre aux besoins des différentes catégories d'utilisateurs (dont la Commission).

Si le suivi de l'exécution financière est généralement bien établi, celui des réalisations physiques, résultats et impacts pourrait être amélioré.

Il faut assurer le suivi régulier de l'avancement physique et financier des mesures et, autant que faire se peut, des résultats. En effet, même si les moyens administratifs et de gestion constituent un élément important, les résultats devraient cependant être suivis, au minimum, pour les mesures les plus pertinentes du programme.

L'appréciation des impacts spécifiques (en termes d'objectifs spécifiques) ne peut commencer qu'une fois que les systèmes de suivi fournissent des **informations suffisantes** sur l'avancement et les résultats correspondants (effets immédiats ou directs sur l'emploi, placement immédiat de stagiaires en entreprise, etc.).

Le fonctionnement du système de suivi devrait traduire cette **démarche progressive**, en tenant compte des circonstances et des besoins particuliers, ainsi que des moyens disponibles pour entreprendre ces activités.

4.4. Quantification ex ante

D'une manière générale, il est conseillé de quantifier les objectifs et indicateurs connexes correspondant aux programmes, aux priorités et aux mesures, sinon il sera impossible de mesurer l'ampleur de la réalisation des objectifs initiaux. Les données qui permettent de quantifier les objectifs du programme sont généralement disponibles. Comme pour toutes les prévisions, il est indispensable d'ajouter au traitement des données un élément de jugement. La quantification peut être effectuée à l'aide d'éléments de la situation de base, de valeurs de référence ou d'étalons de mesure provenant d'opérations antérieures de suivi et d'évaluation, par exemple le coût moyen d'un emploi créé ou maintenu dans un secteur donné.

Les éléments de la situation de base renseignent sur les conditions socio-économiques du territoire concerné –y compris sur les groupes cibles – comme le nombre de PME et leur degré de performance ou d'innovation. Ils permettent de fixer des cibles quantifiées et d'estimer les effets (résultats et impacts) probables des opérations envisagées.

Les étalons de mesure constituent également une source de renseignements pour la quantification des objectifs associés aux mesures et permettent de comparer l'efficacité et

l'efficience des opérations en question. Toutefois, il faut les utiliser avec circonspection, et savoir qu'ils ne remplacent pas les types d'indicateurs produits par un système de suivi.

De même, les données d'évaluation peuvent avoir leur utilité dans la quantification des objectifs et des indicateurs, mais aussi pour l'estimation des impacts escomptés, et notamment de ceux qui concernent les emplois créés ou maintenus (encadré 2).

Encadré 2 : Quantification des effets sur l'emploi : des emplois bruts aux emplois nets

L'intervention structurelle produit un certain nombre d'effets sur l'emploi, soit directement (emplois créés par une PME bénéficiaire de l'intervention...), soit indirectement (emplois induits par une nouvelle infrastructure...). Il est donc très important de mesurer les effets (directs) sur l'emploi. Les deux principaux indicateurs de ces effets sont les emplois nouveaux et les emplois préservés, ces derniers étant ceux qui auraient été perdus en l'absence de l'intervention. Les effets peuvent être estimés en termes d'emplois bruts et d'emplois nets. Ceux-ci tiennent compte de l'effet d'aubaine (effets sur l'emploi qui se seraient produits en l'absence de l'intervention) et de l'effet de déplacement (pertes d'emploi dans d'autres entreprises et secteurs) et constituent une meilleure base de comparaison lors de l'évaluation des projets en vue du choix à opérer et de l'appréciation de l'efficience et de l'efficacité des programmes.

La Commission recommande à tous les États membres d'œuvrer à l'amélioration de leur estimation et collecte des données relatives aux effets directs sur l'emploi, d'abord en termes bruts, pour passer ensuite à la mesure des effets sur l'emploi net.

Voir *Comment évaluer les effets des Fonds structurels sur l'emploi*, collection MEANS n° 3, 1996

Le degré de quantification requis dépend de la nature de l'intervention. Dans le cas des mesures d'infrastructures, il est plus direct de fixer d'emblée des objectifs quantifiés (nombre de kilomètres de route à construire, etc.) à partir des caractéristiques techniques et économiques des opérations à financer. Dans bien des cas, toutefois, il est impossible de mesurer très exactement l'objectif à atteindre, parce qu'on ne peut pas établir ex ante avec précision le nombre des bénéficiaires (PME ou stagiaires). Pour ces mesures, qui ne se prêtent pas à une quantification directe, il est préférable de fixer une série d'objectifs possibles ou de tabler sur des indicateurs indirects ou qualitatifs, dont les valeurs pourront être affinées au cours de la phase de mise en œuvre.

4.5. Utilisation d'indicateurs pour l'évaluation

Le travail d'évaluation à réaliser pour chaque programme peut être réparti en trois étapes : ex ante, à mi-parcours et ex post. Pour chacune de ces étapes, les évaluations doivent aborder un ensemble de sujets spécifiques relatifs à l'exécution des programmes. Par conséquent, les indicateurs constituent une mine de renseignements pour les évaluations, mais en même temps, ils font l'objet d'appréciations spécifiques à différents stades.

L'évaluation ex ante⁴ devrait présenter les éléments suivants :

⁴ Voir Commission européenne, *L'évaluation ex ante des interventions 2000-2006* (Document de travail n° 2 (1999))

- articulation et cohérence entre les objectifs globaux, les objectifs spécifiques et les mesures devant figurer dans le complément de programme ;
- existence et pertinence des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact pour chaque niveau d'intervention ;
- fiabilité du degré de chiffrage des objectifs ;

L'évaluateur devrait jouer un rôle actif dans l'amélioration de la qualité des systèmes d'indicateurs.

L'évaluation à mi-parcours permet, à partir des indicateurs recueillis durant le suivi, d'examiner le degré d'efficacité atteint et d'évaluer la qualité et la pertinence de ces indicateurs.

Enfin, **l'évaluation ex post** permet, à l'aide des données finales de suivi, de comparer les résultats escomptés des objectifs avec ceux qui ont été effectivement obtenus (impacts compris).

5. Application des indicateurs de suivi

Les principaux aspects du processus de suivi sont décrits ci-après.

5.1. Collecte des données

Les dispositions prises en matière de suivi dans le cadre du système de gestion des interventions structurelles ont pour objet la collecte des données et des informations requises pour mesurer les indicateurs établis en amont.

Cette collecte de données devrait incomber aux autorités chargées de la mise en œuvre de l'intervention, même si le recours à des spécialistes est possible en cas de besoin. Il en va à peu près de même pour la mise en œuvre des systèmes de suivi (voir §3.1).

Il est conseillé de faire un usage optimal des systèmes d'information opérationnels qui existent et d'éviter les redondances inutiles avec des organismes différents. De même, il faut faire un usage intensif des renseignements communiqués par les autorités nationales et régionales et de ceux qui sont obtenus des services de la statistique. Il faut également s'efforcer de consolider ou d'améliorer les données existantes.

Certains renseignements, et notamment les données financières de mise en œuvre, existent déjà sous forme de tables normalisées, au niveau des mesures, des axes prioritaires et des programmes. Ces données servent au recoupement de la qualité des données de réalisation physique.

Il est conseillé de recueillir les données financières aussi bien que physiques conformément, dans la mesure du possible, à la nomenclature sectorielle proposée par la Commission (voir annexe I).

Pour assurer un suivi efficace, il est conseillé de déterminer des indicateurs de réalisation pour la totalité ou la plupart des mesures, alors qu'on peut adopter une démarche un peu plus sélective pour les indicateurs de résultats et les indicateurs d'impact. Si ces derniers ne peuvent être recueillis de manière systématique ou à intervalles réguliers, il est conseillé de les compiler durant le processus d'évaluation (de manière distincte par rapport au processus de suivi).

Ces informations sont indispensables si l'on veut que les comités de suivi puissent déterminer le degré d'exécution de l'intervention, mais ils ont également leur utilité pour les opérateurs, car ils leur permettent d'appréhender les résultats de leurs actions. Il est conseillé de détailler toutes les activités de suivi dans les rapports d'exécution précisés dans la réglementation.

5.2. Première analyse des données

Une fois les données recueillies, il faut les élaborer et les traiter, puis procéder à une première interprétation afin d'aider les organismes de suivi.

En règle générale, cette analyse incombe également aux autorités et organismes chargés de l'intervention. Toutefois, si ceux-ci jugent que certaines analyses sont trop complexes, ils

peuvent faire appel à des spécialistes extérieurs ou aux organisations chargées de la collecte initiale de données.

5.3. Présentation des données au comité de suivi

Les comités de suivi sont chargés de veiller à ce que la mise en œuvre soit à la fois efficace et d'une qualité satisfaisante. Il leur incombe notamment de faire le point de l'avancement du projet, et notamment du degré de réalisation des objectifs chiffrés associés à chacune des mesures.

L'information présentée aux comités de suivi doit comprendre les éléments suivants :

- données relatives aux systèmes de suivi (éléments de la situation de base, indicateurs de suivi) ;
- données de l'évaluation à mi-parcours (avec, en cas de besoin, les indicateurs révisés) ;
- données à mi-parcours sur le contexte socio-économique général et l'additionnalité des programmes.

A partir des spécificités de l'intervention en question, les comités de suivi peuvent décider les données dont ils ont besoin et la date à laquelle elles doivent être disponibles.

Pour assurer le suivi d'un CCA, d'un PO ou d'un DOCUP, les comités de suivi devraient recevoir une fois par an les informations de suivi concernant l'exécution financière, les réalisations physiques et la gestion des programmes.

A mesure que les systèmes de suivi deviennent opérationnels, on peut, à l'aide d'indicateurs appropriés, mesurer les résultats et l'efficacité et procéder à quelques premières estimations de l'impact éventuel.

En principe, les informations communiquées devraient être disponibles au niveau des programmes.

La totalité de ces informations doivent figurer dans les rapports annuels d'exécution (voir §5.4 ci-dessous). A mi-parcours, un récapitulatif de ces informations annuelles, de même qu'une certaine mesure de l'efficacité (en termes de réalisations et de résultats), devraient être disponibles.

Une réunion annuelle est organisée entre la Commission et l'autorité de gestion, afin de dresser le bilan des résultats obtenus durant l'année écoulée. Cette réunion peut être suivie de recommandations permettant d'assurer une meilleure gestion.

5.4. Rapports annuels d'exécution

Pour toute intervention pluriannuelle, l'autorité de gestion désignée par l'Etat membre remet à la Commission européenne, dans les six mois suivant la fin de chaque année civile entière de mise en œuvre, un rapport annuel d'exécution décrivant en détail l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'intervention par rapport à l'année précédente (§3.6). Un rapport final est envoyé à la Commission dans les six mois suivant la date du dernier paiement effectué.

Les États membres doivent rédiger ces rapports sur la base des éléments suivants :

- description du contexte de mise en œuvre de l'intervention ;
- état d'avancement des axes prioritaires et des objectifs spécifiques des mesures et, le cas échéant, état d'avancement des grands projets, avec démonstration chiffrée au moyen des indicateurs de suivi adoptés à cet effet ;
- exécution financière de l'intervention au niveau des mesures, à partir des indicateurs quantifiés.

Pour faciliter la rédaction de ces rapports, un cadre général sera adopté conformément aux procédures de mise en œuvre afin d'assurer leur cohérence, mais aussi de permettre la rédaction, à l'échelle communautaire, d'un rapport sur leurs constats.

La Commission veillera à ce que les informations contenues dans les rapports soient cohérentes.

5.5. Rapports d'évaluation à mi-parcours

Les comités de suivi reçoivent une évaluation à mi-parcours qui «examine les premiers résultats des interventions, leur cohérence avec l'évaluation ex ante, la pertinence des objectifs et leur réalisation» (article 41).

Dans le cadre de ce travail plus général, l'évaluateur doit procéder à une appréciation générale du système d'indicateurs et de son niveau de quantification. En outre, il doit évaluer le degré d'efficacité atteint, exprimé en pourcentage de l'objectif (voir tableau 3).

Tableau 3 : Efficacité à mi-parcours

	Indicateur 1		Indicateur 2	
	Unité	% objectif	Unité	% objectif
Mesure 1				
Mesure 2				
...				
Mesure x				

Les indicateurs d'efficacité concernent essentiellement les réalisations et les résultats. Certains indicateurs d'impact peuvent également être disponibles mais, en règle générale, on les mesure à un stade ultérieur de la mise en œuvre du programme. On choisira un nombre restreint d'indicateurs de suivi pour permettre de mesurer la **performance** globale du programme en vue de l'allocation de la réserve, puis on les complétera par d'autres indicateurs relatifs à l'exécution financière et à la qualité générale de la gestion (suivi, contrôle, choix des projets et évaluation).

5.6. Échange de données informatisées

L'informatisation des données s'impose pour faciliter la gestion, le suivi et l'évaluation nécessaires. La Commission communiquera aux États membres le cahier des charges permettant de faciliter l'échange de données entre elle-même et les États membres.

6. Indicateurs clés - indicateurs de performance - liste d'indicateurs

6.1. Indicateurs clés

Les nombreuses mesures que comportent les programmes entraînent souvent l'élaboration et la quantification d'indicateurs de suivi tout aussi nombreux. Or ces indicateurs sont parfois d'un emploi fastidieux, notamment pour les parties autres que les opérateurs locaux. Il est donc conseillé, pour des raisons pratiques et stratégiques, d'élaborer des ensembles d'indicateurs axés très précisément sur les besoins des catégories d'utilisateurs en question.

Les **indicateurs clés** permettent d'établir des comparaisons entre des programmes ou des mesures analogues. Dans certains cas, on peut les regrouper à un niveau supérieur. Toutefois, la diversité des usages et des définitions permet de penser que, selon les objectifs qu'elles poursuivent, des catégories d'utilisateurs répertorient comme indicateurs «clé» des indicateurs différents.

Certains indicateurs peuvent revêtir une importance stratégique, en ce sens qu'ils concernent des domaines prioritaires spécifiques d'intérêt communautaire. A titre d'exemple, l'emploi constitue à la fois un objectif de politique communautaire et un axe prioritaire de la plupart des interventions. Ainsi, le nombre d'emplois (nets) créés par une intervention est un indicateur clé d'impact très important.

Il se peut que les gestionnaires de programmes aient intérêt, en fonction de leurs besoins, à définir des indicateurs simples, faciles à estimer et à suivre au fil du temps et pouvant, de surcroît, être appliqués à différentes mesures et opérations. Ainsi, de nombreux programmes régionaux et sectoriels ont fait de la promotion des PME une priorité. Dans ce cas, il faut essayer de déterminer le nombre des PME (existantes ou nouvelles) qui ont effectivement bénéficié des différentes mesures concernées (indicateur clé de réalisation) ou de mesurer les effets des interventions sur les dépenses du secteur privé (indicateur clé de résultat) ou le taux de survie des PME au bout de 18 et 36 mois (indicateur clé d'impact).

Même si certains programmes poursuivent des buts communs, tels que la création d'emplois, la compétitivité des PME, etc., les moyens d'atteindre ces buts peuvent varier. C'est ce qui explique la définition fréquente d'indicateurs régionaux ou sectoriels spécifiques. Du reste, il se peut que, pour compléter les indicateurs clés, on élabore dans ce cas un ensemble d'indicateurs plus variés. Certaines priorités horizontales, comme l'environnement et l'égalité des chances, peuvent être traitées différemment dans le cadre des interventions. En principe, le choix de ces indicateurs dépend du contexte opérationnel de l'intervention (sectoriel ou régional).

D'une manière générale, si l'on veut s'assurer que les indicateurs clés sont appropriés et gérables par rapport au suivi de l'intervention et aux études comparatives ou thématiques, il faut qu'ils soient peu nombreux. Ils peuvent concerner les réalisations, les résultats, et/ou les impacts (voir tableau 4).

Tableau 4 : Interventions en faveur des PME : exemples d'indicateurs clés

Intrant	% de fonds alloués aux projets de PME candidates
Extrant	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier (subventions)
Résultat	Effet de levier (dépenses privées induites par le programme)
Impact	Taux de survie (%) des nouvelles entreprises au bout de 18 et 36 mois. Emplois nets créés ou maintenus (EPT dans les PME et dans les PME appartenant à des femmes)

L'utilisation d'indicateurs clés permet de diffuser de bonnes pratiques de suivi dans toute l'Union, d'améliorer l'étalonnage, de fournir des informations plus fiables et de donner une vue exhaustive des effets d'une intervention ou d'un ensemble d'interventions.

6.2 Indicateurs de performance

Les indicateurs peuvent également être choisis d'après leurs caractéristiques fonctionnelles, comme leur aptitude à mesurer la performance d'une intervention. Conformément à la formule de réserve définie à l'article 44, "chaque État membre, en étroite concertation avec la Commission, apprécie pour chaque objectif et au plus tard le 31 décembre 2003 la performance de chacun de ses programmes opérationnels ou documents uniques de programmation à partir d'un nombre réduit d'indicateurs de suivi [...]"

Ces indicateurs reflètent trois grandes préoccupations :

- l'efficacité, c'est-à-dire la comparaison des réalisations prévues et des réalisations effectives et de certains résultats (comme l'emploi brut)
- la qualité de la gestion
- l'exécution financière.

Ces indicateurs ont un point commun, en ce sens qu'ils mesurent les résultats à mi-parcours par rapport aux objectifs spécifiques initiaux. En revanche, ils n'ont pas pour objet de comparer ou opposer les niveaux effectifs de performance de différentes interventions.

Les services de la Commission ont réalisé un document d'orientation spécialement destiné à aider les États membres à appliquer la formule de la réserve de performance⁵.

6.3. Liste d'indicateurs proposés

La Commission est tenue de proposer une liste d'indicateurs opérationnels, afin de permettre aux gestionnaires des programmes d'établir leurs documents de programmation. Cette liste, qui est présentée séparément et ne prétend pas être exhaustive, comprend des ensembles d'indicateurs recensés pour les principaux domaines d'intervention et exprimés en termes de réalisations, résultats et impacts. Elle comprend également un ensemble plus restreint d'indicateurs clés, définis en fonction de leur importance et de leur pertinence pour les

⁵ Voir Commission européenne, Document de travail n° 4, Mise en oeuvre de la réserve de performance pour les Objectifs 1, 2 et 3 (1999)

principales priorités de l'UE, comme l'emploi, les PME, la RDT, la société de l'information, l'environnement et l'égalité des chances. Ces indicateurs ont été choisis essentiellement en raison de leur capacité à permettre des comparaisons au sein des interventions et entre interventions différentes. Dans certains cas, on peut les regrouper au niveau régional ou au niveau national (voir annexes II et III).

Tableau 5 : Sélection d'indicateurs pour différents types d'infrastructures

	Site industriel	Route de A à B	Réhabilitation de zones urbaines
Ressources	Coût d'aménagement	Coût de construction	Coût du projet
Réalisations	Surface aménagée	Kilomètres construits	Zone réhabilitée
Résultats	Attractivité du site par rapport aux sites voisins	Gain d'accessibilité (VELD)	Évolution du nombre (et du profil socioprofessionnel) des habitants dans un rayon de 1 km
Impacts	Surface achetée par des entreprises au bout d'un an Croissance de l'emploi dans les entreprises participantes	Nombre de véhicules empruntant cette route au bout d'un an Pourcentage d'entreprises de la région qui sont satisfaites de l'accessibilité (contexte)	Pourcentage d'habitants de la ville disposés à rester (contexte)

7. Surmonter les problèmes d'utilisation des indicateurs

En principe, les indicateurs issus des systèmes de suivi doivent fournir des informations permettant d'améliorer la qualité et l'efficacité des interventions. En outre, ils devraient être pertinents et mesurables à différents stades de la mise en œuvre du programme. Du fait de leur nature quantitative, ils peuvent renseigner sur l'exercice de programmation et fournir des points de repère pour le suivi et l'évaluation.

Les indicateurs ne sont pas toujours faciles à utiliser. Voici quelques-uns des problèmes qui peuvent se présenter :

- Il est parfois difficile d'établir des relations de cause à effet claires et nettes entre les actions prévues, les résultats obtenus et les impacts, par rapport aux objectifs finals.

Ainsi, une amélioration de la conjoncture peut s'expliquer par des facteurs extérieurs à l'intervention. Dans ce cas, il n'est pas inutile d'avoir recours à des méthodes d'estimation des impacts d'une mesure sur un groupe donné par rapport à un groupe (témoin) analogue auquel la mesure ne s'applique pas⁶.

- La relative complexité des méthodes de mesure peut également poser des problèmes.

En effet, si les réalisations et les résultats sont relativement directs à mesurer parce qu'ils sont très proches du niveau "mesure", les impacts, en revanche, doivent être mesurés hors du contexte opérationnel. De ce fait, ils n'ont pas besoin d'être particulièrement visibles ni évidents, ce qui altère leur mesurabilité. De surcroît, l'impact représente souvent l'effet cumulé d'un certain nombre de mesures, ce qui risque de compliquer l'analyse un peu plus.

- Il arrive que des données ne soient pas disponibles à un stade crucial de la prise de décision (par exemples, ajustements de programme).
- Il est parfois difficile de combiner certains indicateurs. En effet, si le regroupement des indicateurs financiers est réalisable à tous les niveaux (mesure, priorité, programme, CCA ou DOCUP), celui des indicateurs physiques est plus difficile à opérer et peut parfois se révéler inapproprié.

Autrement dit, il est important de choisir les indicateurs physiques adaptés à chaque niveau d'intervention si l'on veut pouvoir mesurer les résultats et impacts chiffrables correspondants.

En général, les indicateurs de suivi sont plus faciles à établir et à chiffrer lorsqu'ils concernent la mesure, ou niveau de projet, mais plus difficiles à définir et à utiliser à un niveau plus regroupé (programme, axe prioritaire et CCA). Il est donc impératif de ne pas se contenter de définir des indicateurs, mais aussi d'utiliser des données quantitatives (et qualitatives) sur les différents éléments de l'intervention.

- Enfin, il est important d'appréhender, dans toute la mesure du possible, les effets indirects ou inattendus de l'intervention (effets de substitution, etc.) qui influent sur les résultats et les impacts, et notamment ceux qui concernent la création et le maintien d'emplois.

⁶ Voir Évaluation des programmes socio-économiques: outils d'évaluation, collection MEANS, volume 3, 1998.

Bibliographie

La bibliographie concernant les indicateurs est très étendue. Les titres suivants ont été sélectionnés parce qu'ils sont généraux et récents.

- | | |
|-------------------------------------|---|
| EKOS (1998) | Baselines and quantification in the UK Objective 2 programmes, Glasgow |
| Commission Européenne (1995) | Orientations communes pour le Suivi et les Evaluations Intermédiaires |
| Commission Européenne (1997) | 2 nd Report on Science and Technology indicators, Luxembourg |
| Commission Européenne (1998) | Evaluer l'application du principe d'égalité des chances dans les interventions des Fonds Structurels |
| Cahier MEANS (1996) | L'appréciation de la qualité des rapports d'évaluation |
| Programme MEANS (1999) | Evaluer les programmes socio-économiques : Conception et conduite d'une évaluation, Vol 1.
Evaluer les programmes socio-économiques : Choix et utilisation des indicateurs pour le suivi et l'évaluation, Vol. 2.
Evaluer les programmes socio-économiques : Principales techniques et outils d'évaluation, Vol. 3.
Evaluer les programmes socio-économiques : Solutions techniques pour évaluer dans un cadre de partenariat, Vol. 4.
Evaluer les programmes socio-économiques : Evaluation transversale des impacts sur l'environnement, l'emploi et autres priorités d'intervention, Vol. 5.
Evaluer les programmes socio-économiques : Glossaire de 300 concepts et termes techniques, Vol. 6. |
| Ministerio de Medio Ambiente (1999) | Indicadores para el seguimiento y evaluación de los Fondos Estructurales: Guía practica. Dirección general de Calidad y evaluación ambiental. |

Annexes : Domaines d'interventions et exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation

NOTE EXPLICATIVE

L'autorité de gestion et le comité de suivi assurent le suivi au moyen d'indicateurs physiques et financiers définis dans le programme opérationnel, le document unique de programmation ou le complément de programmation. Conformément à l'article 36, lorsqu'il établit ses indicateurs, l'État membre doit tenir compte des orientations méthodologiques en la matière, de la liste des exemples d'indicateurs, ainsi que de la répartition des domaines d'intervention en catégories, proposées dans le présent document.

En règle générale, les indicateurs doivent se rapporter au caractère spécifique de l'intervention concernée, à ses objectifs, ainsi qu'à la situation socio-économique, structurelle et environnementale de l'État membre concerné et de ses régions, selon le cas. En outre, ils doivent tenir compte, le cas échéant, de l'existence de régions ou de zones bénéficiant d'un soutien transitoire.

On trouvera ci-après la liste des domaines d'intervention répartis en catégories (annexe 1), la liste des indicateurs clés proposés (annexe 2) et la liste indicative générale des indicateurs de suivi et d'évaluation (annexe 3). Ces listes d'exemples ont pour objet d'aider les États membres à préparer et mettre en oeuvre la prochaine période de programmation.

Annexe 1 : Répartition des domaines d'intervention en catégories

Établie conformément à l'article 36 du règlement général, la liste des domaines d'intervention des Fonds structurels répartis en catégories, ci-jointe, est destinée à aider les services de la Commission dans leur mission d'information sur les activités des Fonds structurels.

En plus de son utilisation dans les rapports annuels sur les Fonds structurels et de sa contribution à une communication claire sur les différentes politiques communautaires, cette information par catégorie apparaît indispensable pour permettre à la Commission de répondre aux demandes de renseignements émanant d'institutions communautaires, d'États membres et du public.

Cette répartition en catégories pourra aussi faciliter les activités de suivi et de gestion et constituer une base solide sur laquelle fonder l'évaluation.

Lors de l'élaboration des mesures dans le cadre des programmes bénéficiant des Fonds structurels, les États membres conservent la possibilité d'utiliser un classement par catégories qui, tout en s'inspirant de celui de la Commission, peut être plus adapté à leur situation nationale et régionale. Il importe cependant que la Commission puisse réaliser des synthèses sur les activités des Fonds à partir des différentes interventions. Ainsi le complément de programmation doit montrer le lien qui existe entre chacune des mesures et la catégorie correspondante de la liste de la Commission. Ce lien pourrait, par exemple, être établi par l'affectation du code adéquat à chaque mesure ou montrer la correspondance entre les codes nationaux et la codification de la Commission. En outre, ce lien devrait être repris dans les rapports annuels de mise en œuvre des programmes.

Cette liste n'est pas totalement nouvelle, puisqu'elle a été établie à partir des quatorze catégories de base utilisées par les États membres relevant de l'objectif n° 1 dans l'exercice d'additionnalité au cours de la période de programmation actuelle.

Il est à noter cependant que cette répartition ne constitue une exigence imposée par la Commission. Elle a toutefois pour objet de faciliter le suivi et l'évaluation des programmes.

FONDS STRUCTURELS : DOMAINES D'INTERVENTION PAR CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE
--

1. ENVIRONNEMENT PRODUCTIF**11 Agriculture**

- 111 Investissements dans les exploitations agricoles
- 112 Installation des jeunes agriculteurs
- 113 Formation professionnelle
- 114 Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles

12 Sylviculture

- 121 Investissements en sylviculture
- 122 Amélioration de la récolte, de la transformation et de la commercialisation des produits sylvicoles
- 123 Promotion de nouveaux débouchés pour l'utilisation et la commercialisation des produits sylvicoles
- 124 Création d'associations de propriétaires forestiers
- 125 Reconstitution du potentiel sylvicole après catastrophes naturelles et introduction d'instruments de prévention appropriés
- 126 Boisement de terrains non agricoles
- 127 Amélioration et préservation de la stabilité écologique des forêts protégés
- 128 Formation

13 Promotion de l'adaptation et du développement des zones rurales

- 1301 Amélioration des terres
- 1302 Remembrement
- 1303 Services de remplacement sur l'exploitation et services d'aide à la gestion
- 1304 Commercialisation de produits agricoles de qualité
- 1305 Services de base pour l'économie rurale et la population
- 1306 Rénovation et développement des villages et protection et conservation du patrimoine rural
- 1307 Diversification des activités agricoles ou connexes en vue de créer des activités multiples ou des revenus complémentaires
- 1308 Gestion des ressources en eau de l'agriculture
- 1309 Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture
- 1310 Incitants aux activités touristiques
- 1311 Incitants à l'artisanat à la ferme
- 1312 Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien-être animal
- 1313 Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et introduction d'instruments de prévention adéquats
- 1314 Ingénierie financière

14 Pêche

- 141 Adaptation de l'effort de pêche
- 142 Renouvellement et modernisation de la flotte de pêche
- 143 Transformation, commercialisation et promotion des produits de la pêche
- 144 Aquaculture
- 145 Equipement des ports de pêche et protection des zones côtières marines
- 146 Mesures socio-économiques (y compris les aides à l'arrêt temporaire et les compensations pour les restrictions techniques)
- 147 Actions mises en oeuvre par les professionnels (formation professionnelle, petite pêche côtière)

15 Aides aux grandes entreprises

- 151 Investissements matériels (*installations et équipements, régimes d'aides*)
- 152 Technologies environnementales, technologies énergétiques propres et économiques
- 153 Services de conseil aux entreprises (*y compris internationalisation, exportation, gestion environnementale, acquisition de technologies*)
- 154 Services aux ayants droit (*garde personnes dépendantes, soins de santé et sécurité*)
- 155 Ingénierie financière

- 16 Aides aux PME et à l'artisanat**
- 161 Investissements matériels (*installations et équipements, régimes d'aides*)
 - 162 Technologies environnementales, technologies énergétiques propres et économiques
 - 163 Services de conseils aux entreprises (*information, plan d'entreprise, conseil en organisation, marketing, gestion, design, internationalisation, exportation, gestion environnementale, acquisition de technologies*)
 - 164 Services communs aux entreprises (*parcs d'activités, pépinières d'entreprises, animation, actions de promotion, mise en réseau, conférences, foires commerciales*)
 - 165 Ingénierie financière
 - 166 Services dans l'économie sociale/tiers secteur (*garde personnes dépendantes, soins de santé et sécurité, activités culturelles*)
 - 167 Formation professionnelle
- 17 Tourisme**
- 171 Investissements matériels (*centres d'accueil, hébergement, restauration, équipements*)
 - 172 Investissements immatériels (*conception et organisation de produits touristiques, patrimoine, activités sportives, culturelles et de loisirs*)
 - 173 Services communs aux entreprises du secteur touristique (*y compris actions de promotion, mise en réseau, conférences, foires commerciales*)
 - 174 Formation professionnelle
- 18 Recherche, développement technologique et innovation (RDTI)**
- 181 Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche
 - 182 Innovation et transferts de technologie, réalisations en réseaux entre entreprises et/ou instituts de recherche
 - 183 Infrastructures RDTI

2. RESSOURCES HUMAINES

- 21 Politiques actives du marché du travail**
- 22 Intégration sociale**
- 23 Développement de l'éducation et de la formation professionnelle (personnes, entreprises)**
- 24 Adaptabilité, esprit d'entreprise et innovation, nouvelles technologies de l'information et communication (personnes, entreprises)**
- 25 Actions positives pour les femmes sur le marché du travail**

3. INFRASTRUCTURES DE BASE

- 31 Infrastructures de transports**
- 311 Rail
 - 312 Routes
 - 313 Autoroutes
 - 314 Aéroports
 - 315 Ports
 - 316 Voies navigables
 - 317 Transports urbains
 - 318 Transports multimodaux
 - 319 Systèmes de transport intelligents
- 32 Infrastructures de télécommunications et société de l'information**
- 321 Infrastructures de base
 - 322 Technologies de l'information et de communication (*y compris sécurité et prévention des risques*)
 - 323 Services et applications pour le citoyen (*santé, administration, éducation...*)
 - 324 Services et applications pour les PME (*commerce électronique, éducation/formation, mise en réseau...*)

- 33 Infrastructures dans le domaine des énergies (production et distribution)**
331 Electricité, gaz, produits pétroliers et combustibles solides
332 Énergies renouvelables (*éolienne, solaire, hydroélectrique, biomasse*)
333 Efficacité énergétique, cogénération, maîtrise de l'énergie
- 34 Infrastructures environnementales (y compris eau)**
341 Air
342 Bruits
343 Déchets urbains et industriels (*y compris déchets hospitaliers et déchets dangereux*)
344 Eau potable (*captage, distribution, traitement*)
345 Eaux usées, épuration
- 35 Aménagement et réhabilitation**
351 Aménagement et réhabilitation des sites industriels et militaires
352 Réhabilitation des zones urbaines
- 36 Infrastructures sociales et de santé**

4. DIVERS

- 41 Assistance technique et actions innovatrices (FEDER, FSE, FEOGA, IFOP)**
411 Préparation, mise en œuvre, suivi, publicité
412 Évaluation
413 Études
414 Actions innovatrices

Annexe 2 : Indicateurs clés

Cette annexe comporte une sélection d'exemples d'indicateurs clés choisis comme représentant les différentes priorités communautaires retenues dans les orientations de la Commission⁷.

Elle ne concerne que les principaux indicateurs mesurant les effets de la mise en œuvre des interventions en termes de «réalisation», «résultat» et «impact».

- Les indicateurs de **réalisation** concernent les actions. Ils sont souvent mesurés en unités physiques ou monétaires (nombre de kilomètres de route construits, nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un soutien financier, nombre de places de formation offertes, etc.).
- Les indicateurs de **résultat** représentent les effets directs et immédiats produits par une intervention. Ils tentent de mesurer l'évolution du comportement (ou des performances) des bénéficiaires directs. Ces indicateurs peuvent, eux aussi, être de nature physique (réduction du temps de trajet, nombre de stagiaires reçus, nombre d'accidents de la route, etc.) ou financière (investissements privés induits, baisse du coût du transport, etc.).
- Les indicateurs d'**impact** représentent les conséquences d'une intervention, au-delà des effets immédiats sur ses bénéficiaires directs. Il existe une double notion de l'impact, selon qu'il s'agit d'effets qui se produisent au bout d'un certain temps mais sont directement liés aux mesures prises (impacts *spécifiques*), ou d'effets à plus long terme qui affectent une population plus vaste (impacts *généraux*).

La Commission entend se servir de ces indicateurs clés pour assurer une meilleure diffusion des bonnes pratiques de suivi et d'évaluation dans toute l'Union, améliorer les données de référence (benchmarks), fournir des statistiques plus fiables pour des comparaisons interrégionales et, enfin, donner un tableau plus exhaustif des effets des interventions.

Méthodologie de sélection des indicateurs clés

La sélection des indicateurs de cette liste a été opérée sur la base des critères suivants :

- *Pertinence* (avec les priorités communes)
- *Quantification* (capacité de déterminer des objectifs et, si nécessaire, définir la situation de départ)
- *Fiabilité* (clarté de définition et facilité d'agrégation)
- *Disponibilité* (pour l'entrée dans le système de suivi)

⁷ Fonds structurels et Fonds de cohésion. Orientation pour les programmes futurs (2000-2006) - Document de travail de la Commission, février 1999. Une sélection spécifique supplémentaire concernant les interventions dans le domaine rural ou agricole sera présentée ultérieurement.

Les différents indicateurs sont présentés sous forme de fiches, à raison d'une fiche par priorité. Enfin, il faut noter que cette sélection contient un nombre limité de propositions et n'est donc pas exhaustive.

Il est à noter là également que cette proposition ne constitue pas une exigence imposée par la Commission. Ces exemples ont toutefois pour objet de faciliter le suivi et l'évaluation des interventions.

Fiche A : Emploi

La création d'emploi est l'un des objectifs centraux des interventions des Fonds structurels. Essentiellement obtenue par l'amélioration des conditions générales préexistantes dans les régions assistées et la promotion d'un développement économique plus large, la réalisation de cet objectif prioritaire de la politique communautaire doit pouvoir se mesurer à travers les prévisions et les vérifications en matière de créations d'emplois.

En ce qui concerne la quantification des effets sur l'emploi, il faut tenir compte du fait que les interventions structurelles engendrent un certain nombre d'effets directs (emplois créés par une PME ayant bénéficié d'un soutien financier) ou indirects (emplois induits par une nouvelle infrastructure...). Pour une évaluation et une comparaison plus précises des effets réels sur l'emploi, il faut pouvoir procéder à une estimation des effets nets sur l'emploi, à partir des effets bruts (impact global déclaré par les bénéficiaires), en tenant compte des effets d'aubaine (effets bénéfiques qui auraient été obtenus sans l'intervention), des effets de déplacement (effets qui engendrent des pertes d'emplois en un autre point de la zone visée par le programme) et des effets multiplicateurs (ou indirects) tout en tentant d'éviter les doubles comptages. Si l'on veut affiner ces estimations, on établira de plus une distinction entre les emplois maintenus (emplois qui auraient été perdus en l'absence de l'intervention) et les nouveaux emplois liés à l'intervention.

La Commission a mis au point une méthode conduisant à l'adoption d'un cadre de référence commun pour l'évaluation des effets sur l'emploi et une quantification plus précise des objectifs d'emploi escomptés qui figurent dans les programmes et les mesures⁸.

Ainsi, les indicateurs d'emploi doivent tenir compte des éléments suivants :

- Conversion des données en emplois EPT (équivalents plein temps)⁹
- Distinction entre les effets bruts et nets sur l'emploi (ce qui sous-entend l'existence ou la création, sur le plan national, d'une méthodologie d'estimation des emplois nets qui tienne compte des effets de déplacement, des effets d'aubaine et des effets indirects)
- Répartition entre emplois nouveaux et emplois sauvés
- Répartition entre hommes et femmes pour obtenir des renseignements concernant les effets sur l'égalité des chances.

En principe, les informations existent au niveau d'un projet, elles sont par la suite regroupées au niveau des mesures et puis du programme.

⁸ La DG XVI a publié un abrégé méthodologique relatif au calcul des effets nets sur l'emploi, intitulé *Mesurer la création d'emplois : comment évaluer les effets des interventions des Fonds structurels sur l'emploi* (1997)

⁹ Les emplois à temps partiel peuvent être convertis en EPT sur la base de deux pour un. Un emploi peut être considéré comme fixe s'il est maintenu après la fin de l'intervention ou s'il se poursuit, après la fin de l'intervention, pendant une durée prédéfinie.

La proposition de n'utiliser, pour l'emploi, que des indicateurs clés d'impact reflète l'objectif à moyen et long terme des Fonds structurels, ce qui n'empêche que l'on puisse mesurer l'emploi sous forme d'effet direct et immédiat au niveau du projet.

Indicateurs clés d'impact*

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(1, 2, 3)	Emplois (nouveaux)	Emplois additionnels créés dans l'entreprise ou l'institution et qui ne l'auraient pas été en l'absence du programme, de la mesure ou du projet (le niveau auquel la mesure sera effectuée, sera décidé lors du suivi ou de l'évaluation).	Nombre Bruts/nets EPT Répartition hommes/femmes
(1, 2, 3)	Emplois (préservés)	Emplois maintenus dans l'entreprise ou l'institution grâce au projet/programme et qui auraient été perdus en l'absence de celui-ci (le niveau auquel la mesure sera effectuée, sera décidé lors du suivi ou de l'évaluation).	Nombre Bruts/nets EPT Répartition hommes/femmes

* Code () : voir annexe I

Fiche B : Réseaux d'infrastructures de transports

L'importance des infrastructures de transports pour l'accroissement de la compétitivité et de l'accessibilité des régions est reconnue dans le cadre des Fonds structurels. De fait, les réseaux et systèmes de transport jouent un rôle crucial dans le développement d'une région : les acteurs économiques ont besoin d'un accès aux marchés qui soit fiable et d'un prix raisonnable et le public a besoin d'avoir accès à un bon système de transports en commun. C'est dans cette optique que les programmes de développement régional visent à supprimer les obstacles et combler les «chaînon manquants» auxquels entreprises et voyageurs doivent faire face et à améliorer la qualité des systèmes et infrastructures de transport en général.

En outre, les réseaux transeuropéens (RTE) peuvent ouvrir le territoire européen tant en créant de nouvelles possibilités pour les régions périphériques qu'en traitant le problème des liaisons intraeuropéennes qui font défaut pour le moment.

Les indicateurs traduisent cette polarisation sur l'amélioration des liaisons, y compris celles avec les RTE.

Indicateurs clés de réalisation *

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(311)	Infrastructures ferroviaires	Infrastructures pour transport ferroviaire à grande vitesse (construites ou modernisées)	Kilomètres. Degré d'achèvement du réseau (%)
(312)	Infrastructures routières	Autoroutes construites ou modernisées	Kilomètres. Degré d'achèvement du réseau (%)

Indicateurs clés de résultat

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(311, 313)	Gain de temps	Réduction du temps de trajet	(temps trajet x volume fret/ voyageurs)
(311, 313)	Gains d'accessibilité	Indicateur mesurant l'accessibilité permise par la nouvelle infrastructure avec utilisation du mode de transport le plus performant	VELD (vitesse équivalente en ligne droite) ¹⁰

* Code () : voir annexe I

¹⁰ La VELD mesure le progrès réalisé en termes d'accessibilité d'un point du territoire à un autre quelque soit la distance qui les sépare. Elle se mesure en divisant la distance la plus courte entre ces deux points par la durée de trajet la plus rapide.

Indicateurs clés d'impact

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(31)	Trafic	Trafic véhicules, voyageurs et fret au bout d'un an (ventilation par catégorie de transport – rail/route/air/mer)	Augmentation (%)
(31)	Impact sur l'environnement	Impact sur l'environnement en termes d'augmentation de la pollution (CO ₂ , NO _x)	Augmentation (%)
(31)	Emplois (nouveaux et préservés)	Emplois créés ou préservés dans l'entreprise ou l'institution grâce aux projets de transport ayant bénéficié d'un soutien financier.	Nombre et % du total des emplois (hommes/femmes)

Fiche C : Réseaux d'infrastructures pour les énergies

Pour que le développement régional s'inscrive dans la durée, un secteur énergétique performant, compétitif et diversifié est indispensable. La Communauté accorde une importance particulière à l'amélioration de la sécurité et de la qualité de la distribution des énergies, de même qu'à la réduction des coûts. Cette priorité englobe également les sources d'énergies renouvelables et l'amélioration des réseaux de production et de transport d'énergies.

Indicateurs clés de réalisation*

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(331)	Capacité installée	Capacité nouvelle ou modernisée, ventilée par source d'énergie (électricité, gaz, etc.)	kW/MW Degré d'achèvement du réseau (%)

Indicateurs clés de résultat

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(331)	Population desservie	Usagers raccordés au réseau nouveau ou modernisé	Nombre
(331)	Coût pour l'utilisateur final	Réduction du coût de l'énergie	Euros/kWh

Indicateurs clés d'impact

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(332)	Sources d'énergies renouvelables	Augmentation de la part des sources d'énergies renouvelables par rapport au total de la fourniture d'énergie	% par rapport au total
(33)	Efficience	Efficience accrue dans les usines et installations ayant bénéficié d'un soutien financier, permettant une meilleure utilisation des ressources	Tonnes équivalents pétrole
(33)	Émissions	Impact sur l'environnement en termes d'augmentation ou de diminution de la pollution (CO ₂ , NO _x ...)	% de changement par rapport à la situation de départ
(33)	Emplois (créés ou préservés)	Emplois créés ou préservés dans l'entreprise ou l'institution grâce aux projets ayant bénéficié d'un soutien financier dans le secteur de l'énergie.	Nombre et % du total des emplois (hommes/femmes)

* Code () : voir annexe I

Fiche D : Télécommunications et société de l'information

Le développement rapide des télécommunications et de la société de l'information a ouvert un vaste champ de possibilités au développement économique. Il a multiplié les options commerciales qui s'offrent aux entreprises et peut permettre aux zones périphériques de maintenir l'emploi et de développer de nouveaux secteurs d'activité (commerce électronique, par exemple) moins tributaires des facteurs de localisation.

Des infrastructures de télécommunications efficaces sont à la base du développement de ce type de services et de l'accès généralisé à la Société de l'information, même si cette condition essentielle n'est pas la seule. Les autres actions de cette priorité englobent, par exemple, la promotion de nouveaux services de télécommunications et/ou de services liés aux technologies de l'information.

Indicateurs clés de réalisation*

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(322)	Numérisation	Lignes téléphoniques numériques	Nombre et % augmentation
(324)	Nouvelles sociétés dans le domaine des technologies de l'information	Sociétés permettant l'accès aux technologies de l'information nouvellement créées (services en ligne, commerce électronique, etc.)	Nombre

Indicateurs clés de résultats

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(324)	Services dans le domaine des technologies de l'information	PME élaborant et commercialisant des services dans le domaine des technologies de l'information	Nombre
(324)	Services dans le domaine des technologies de l'information	Portes d'accès à Internet par zone d'appels locaux	Nombre

Indicateurs clés d'impact

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(32)	Emplois (nouveaux)	Emplois additionnels créés dans l'entreprise ou l'institution grâce aux projets "société de l'information" bénéficiant d'une aide	Nombre et % du total des emplois (hommes/femmes)

* Code () : voir annexe I

Fiche E : Environnement

L'environnement européen est encore toujours confronté à des problèmes si l'on considère la qualité du sol, de l'eau et de l'air. Les actions entreprises en matière d'infrastructures environnementales dans des domaines comme le traitement des déchets ou le traitement des eaux, constituent des facteurs importants du développement économique des régions. Parmi les autres facteurs propices à l'amélioration de l'environnement, citons la promotion des technologies propres, la formation et des outils comme l'audit écologique pour les PME.

Un indicateur horizontal de la prise en compte de la priorité environnementale pourrait être, par exemple, le classement, au stade de l'introduction de leur demande, de tous les projets selon les catégories suivantes :

Le projet¹¹ :

1. A-t-il des effets bénéfiques pour l'environnement ?
2. Est-il neutre pour l'environnement ?
3. Est-il nuisible pour l'environnement ?

Indicateurs clés de réalisation*

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(345)	Traitement et épuration des eaux	Accroissement de la capacité des stations d'épuration	m3
(343)	Élimination et recyclage des déchets	Capacité créée dans les installations d'élimination et/ou recyclage des déchets	% augmentation (tonnes)
(162, 18, 344)	Technologies environnementales	Entreprises ayant bénéficié d'un soutien financier pour introduire des technologies environnementales ou développer des produits écologiques	Nombre (dont nouvelles PME)

¹¹ Le 5^{ème} programme de politique et d'actions en faveur de l'environnement et du développement soutenable peut faciliter le choix des indicateurs de suivi et de classement des projets. Une application concrète au niveau des programmes ou des mesures figure dans la publication de la Commission "Environnement et développement soutenable : un guide pour l'évaluation ex-ante de l'impact en matière d'environnement des programmes de développement régionaux"

* Code () : voir annexe I

Indicateurs clés de résultat

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(343)	Population desservie (élimination des déchets)	Ménages desservis par le service de ramassage des ordures ménagères	Nombre et % de la population
(346)	Population desservie (distribution d'eau)	Ménages desservis par des réseaux de distribution d'eau nouveaux ou modernisés	Nombre et % de la population

Indicateurs clés d'impact

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(1, 2, 3)	Réduction de la pollution	Impact sur l'environnement en termes de diminution de la pollution (CO ₂ , NO _x ...)	% de diminution
(16, 18, 34)	Emplois (nouveaux et préservés)	Emplois créés ou préservés dans l'entreprise ou l'institution grâce aux projets environnementaux ayant bénéficié d'un soutien financier	Nombre et % du total des emplois (hommes/ femmes)

Code () : voir annexe I

Fiche F : Recherche et développement, technologie et innovation (RDTI)

La promotion des capacités de RDTI des régions est essentielle pour la croissance économique future et le développement de nouvelles activités. Les priorités de la Communauté visent ainsi l'amélioration de la capacité d'innovation des entreprises implantées dans les régions d'Europe, l'incitation à la création de réseaux entre les instituts de recherche et les entreprises d'une région, de l'État membre et de la Communauté, ainsi que sur le développement des ressources humaines à travers la formation.

Indicateurs clés de réalisation *

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(182)	Mise en réseau	Projets de R&D communs (projets de collaboration entre entreprises et institutions de recherche bénéficiant d'aides)	Nombre
(182)	Projets RTDI et acquisition de technologie	Entreprises bénéficiant d'aides financières pour des projets de RTDI et d'acquisition de technologie	Nombre

Indicateurs clés de résultat

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(182)	Investissements RTDI induits	Investissements en RDTI induits par les entreprises participant aux projets communs bénéficiant d'aides	% d'augmentation

Indicateurs clés d'impact

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(182)	Innovation	Nouveaux produits ou nouveaux procédés commercialisés par des entreprises ayant bénéficié de financement	Nombre
(18)	Emplois (nouveaux)	Emplois additionnels créés dans l'entreprise ou l'institution grâce aux projets de RDTI bénéficiant d'aides	Nombre et % du total des emplois (hommes/femmes)

* Code () : voir annexe I

Fiche G : PME

Les PME constituent une source majeure de restructuration économique, d'innovation et d'emploi. Lorsque le nombre des PME et de créations d'entreprises est faible, il est presque toujours en corrélation avec des problèmes de développement et de chômage. Ce phénomène se retrouve dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de l'industrie manufacturière, du secteur tertiaire ou du secteur primaire, et dans tous les types de régions, qu'elles soient rurales ou urbaines.

Indicateurs clés de réalisation*

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(161)	Financement de PME (existantes)	PME existantes bénéficiant d'un soutien financier (subventions, prêts ou prises de participation, mais <u>pas</u> de services de consultant ni de soutien par des informations et des conseils)	Nombre (dont possédées par des hommes/femmes) et par taille (micro ¹² , petites et moyennes)
(161)	Financement de PME (nouvelles)	Nouvelles PME bénéficiant d'un soutien financier (subventions, prêts ou prises de participation, mais <u>pas</u> de services de consultant ni de soutien par des informations et des conseils)	Nombre (dont possédées par des hommes/femmes) et par taille (micro, petites et moyennes)
(162)	Réseaux de PME transfrontaliers	PME participant à des projets transfrontaliers	Nombre (dont possédées par des hommes/femmes) et par taille (micro, petites et moyennes)

Indicateurs clés de résultat

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(16)	Investissements des PME (effet de levier)	Investissements privés directs par des entreprises bénéficiant de soutien financier	Millions d'euros et % de l'investissement total

Indicateurs clés d'impact

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(16)	Emplois (nouveaux et préservés)	Emplois créés ou préservés dans l'entreprise ou l'institution grâce au financement des PME.	Nombre et % du total d'emplois (hommes/femmes)
(161)	Taux de survie	Nouvelles PME bénéficiant d'aides qui sont toujours en activité au bout de 18 mois	Nombre et % du total des nouvelles PME aidées (hommes/femmes)

* Code () : voir annexe I.

¹² Les micro-entreprises sont celles de moins de 10 personnes employées.

Les petites et moyennes entreprises ont moins de 250 employés et génèrent un chiffre d'affaires de moins de 40 millions d'Euros (*J.O. 107 du 30.04.1996 - Page 4*).

Fiche H : Développement des ressources humaines

Les indicateurs-clés présentés ci-après correspondent à deux objectifs différents :

- Un ensemble d'indicateurs de réalisation ayant pour objectif la mesure du volume d'activités qui peuvent être compilés au niveau de la mesure et agrégés à différents niveaux du programme. Ils sont communs à toutes les mesures du même type (assistance aux personnes, assistance aux systèmes) et représentent un minimum commun qui peut être transmis à la Commission, par échanges électroniques. En outre, ils doivent être cohérents avec les indicateurs financiers ("Input indicators" = engagements, paiements réels).
- Les indicateurs qui quantifient les objectifs stratégiques associés à un domaine de la politique publique ou une des priorités. Ils peuvent être mis en relation avec les indicateurs inclus dans les Plans d'Action Nationale. Ce sont des indicateurs "de résultat ou d'impact", souvent compilés à un niveau national, ce qui n'autorise pas (en général) leur utilisation pour l'agrégation à partir des mesures. Les indicateurs sont donnés à titre d'exemples et leur liste n'est pas exhaustive.

Indicateurs clés de réalisation*

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
21 à 25	Assistance aux personnes	Nombre de bénéficiaires du dispositif ou de la mesure	Nombre ou % selon les caractéristiques : <ul style="list-style-type: none"> • Entrées/sorties/ reports • Hommes/femmes • Statut professionnel (salariés, indépendants, chômeurs (de courte ou longue durées), inactifs (dont scolarisés))
21 à 25	Assistance aux systèmes, mesures d'accompagnement	Nombre de projets	Nombre

* Code () : voir annexe I

Indicateurs clés de résultat et d'impact

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
21	Politique du marché du travail	Réduction du chômage des jeunes	% (Hommes/Femmes)
22	Exclusion	Réduction du chômage de longue durée	% (Hommes/Femmes)
23	Employabilité/ Apprentissage tout au long de la vie	<ul style="list-style-type: none">• Augmentation du taux de participation de la population active à la formation• Réduction du taux d'abandon scolaire	% (Hommes/Femmes)
24	Adaptabilité/ Entreprenariat	<ul style="list-style-type: none">• Augmentation du nombre de PME, utilisant la formation continue• Nombre de nouvelles entreprises	%/Nombre
25	Actions spécifiques pour les femmes ¹³	Augmentation du taux d'activité féminin	En %

¹³ Pour un secteur donné du marché du travail, la concentration selon le sexe peut être définie à partir d'une proportion de femme dans ce secteur, supérieur à 70% ou inférieure à 10%.

Fiche I : Égalité des chances

L'égalité des chances est, avec l'environnement, l'une des priorités sur lesquelles le règlement des Fonds structurels insiste particulièrement. La perspective hommes/femmes doit être intégrée autant que faire se peut dans l'ensemble des actions et politiques, afin de se généraliser. Autrement dit, tous les indicateurs doivent comporter, le cas échéant, une répartition entre hommes et femmes. C'est le cas, par exemple, pour les emplois créés et pour les chiffres de création d'entreprises.

Un indicateur horizontal de la prise en compte de l'égalité des chances pourrait être, par exemple, la classification, au stade de l'introduction de la demande, de tous les projets dans les catégories suivantes :

Le projet :
1. Est-il neutre du point de vue de la parité ?
2. Tient-il compte de la parité (faible opportunité de parité) ?
3. Est-il orienté sur la parité (opportunité de parité de moyenne à élevée) ?

Outre la dynamique paritaire évoquée ci-dessus, certains indicateurs spécifiques sont particulièrement utiles pour mesurer les progrès accomplis dans le domaine de l'égalité des chances, comme le nombre de femmes chefs d'entreprise qui lancent des projets dans les régions ou encore les indicateurs généraux qui mesurent les chiffres de l'emploi féminin.

Indicateurs clés de réalisation *

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(166)	Services d'aide à l'économie sociale	Organisations et systèmes d'aides bénéficiant d'appui financier	Nombre

Indicateurs clés de résultat

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(161)	Esprit d'entreprise des femmes	Femmes chefs de projets	Nombre (public/privé)

Indicateurs clés d'impact

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(125)	Actions spécifiques pour les femmes	Accroissement du taux d'activité féminine sur le marché du travail	

* Code () : voir annexe I

Fiche J : Aménagement urbain

Les zones urbaines jouent un rôle essentiel dans l'économie européenne. Foyers de communication, de culture, de créativité, d'innovation et d'esprit d'entreprises, elles sont également des zones de surconsommation d'énergie et de pollution aggravée. Il faut donc que les zones urbaines restent des pôles de croissance des régions, mais que des mesures en faveur de leur rénovation et de leur environnement soient prises pour les accompagner dans ce rôle.

Indicateurs clés de réalisation*

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(352)	Développement de communautés urbaines	Projets d'organisation de communautés urbaines	Nombre
(352)	Rénovation urbaine	Projets de rénovation urbaine bénéficiant d'aides	Nombre

Indicateurs clés de résultat

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(352)	Attractivité de la zone	Entreprises et commerces qui s'installent dans la zone rénovée	Nombre

Indicateurs clés d'impact

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(352)	Emplois (nouveaux et préservés)	Emplois créés ou préservés dans l'entreprise ou l'institution grâce aux projets urbains ayant bénéficié d'aides.	Nombre et % du total des emplois (hommes/ femmes)

* Code () : voir annexe I

Fiche K : Pêche

Les interventions dans ce secteur seront axées sur cinq priorités : l'adaptation de l'effort de pêche, la modernisation de la flotte, la transformation, la vente et la promotion des produits, l'aquaculture et d'autres subventions (dont les équipements portuaires, les mesures socio-économiques et l'aide aux organisations de producteurs).

Indicateurs clés de réalisation *

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(142)	Bateaux de pêche	Bateaux de pêche désarmés (mis au rebut, modernisés ou remplacés)	Nombre et tonnage

Indicateurs clés de résultats

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(142)	Prises	Prises effectuées durant leur dernière année de service par les bateaux désarmés	Tonnes/an/ Espèce

Indicateurs clés d'impact

<i>Code</i>	<i>Type d'indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>Mesure</i>
(142)	Stocks épuisés	Réduction des prises provenant de stocks épuisés	Tonnes par espèce

* Code () : voir annexe I

.1. Annexe 3 : Liste d'exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation

Cette liste se fonde sur la répartition des domaines d'intervention en catégories et propose, dans chaque catégorie, plusieurs exemples d'indicateurs de suivi et/ou d'évaluation. Il s'agit, en fait, d'une liste d'exemples qui cherche à faciliter l'établissement de listes nationales d'indicateurs.

Cette liste comporte des propositions d'indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact pour la plupart des catégories au niveau de trois chiffres sans prétendre pour autant à l'exhaustivité.

Cette liste peut être également utile pour le choix des indicateurs d'efficacité pour la réserve de performance. Un document spécifique d'orientation a été élaboré par ailleurs, par les services de la Commission, pour aider les États membres à mettre en œuvre le système de la réserve (cf. document de travail n° 4).

Il est à noter là également que cette proposition ne constitue pas une exigence imposée par la Commission. Ces exemples ont toutefois pour objet de faciliter le suivi et l'évaluation des interventions.

EXEMPLES D'INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION
--

N.B. Les chiffres relatifs aux emplois bruts/nets créés ou préservés devraient être ventilés, le cas échéant, entre hommes et femmes

1. ENVIRONNEMENT PRODUCTIF

Domaines d'intervention	Réalisation	Résultat	Impact
13 Promotion de l'adaptation et du développement des zones rurales¹⁴			
1306 Rénovation et développement de villages et protection et conservation du patrimoine rural	<ul style="list-style-type: none"> ● m² de places/rues de village rénovées ● Nombre de bâtiments rénovés ● Nombre de projets aidés 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'habitants vivant à proximité (moins d'1 km) des zones rénovées ● Nombre d'entreprises/magasins situés dans les zones rénovées 	<ul style="list-style-type: none"> ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total) ● % d'habitants souhaitant rester dans la zone pendant les 5 prochaines années
1309 Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de projets aidés 		
14 Pêche			
142 Renouvellement et modernisation de la flotte de pêche	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de patrons de pêche concernés ● Nombre et tonnage des bateaux de pêche désarmés (mis au rebut, modernisés ou remplacés) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Prises des bateaux désarmés, durant leur dernière année de service (tonnes/an/espèce) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction des prises de stocks épuisés (tonnes par espèce) ● % stocks pêchés au-dessus du NBMA¹⁵
143 Transformation, commercialisation et promotion des produits de la pêche	<ul style="list-style-type: none"> ● Tonnes/an de produits transformés 	<ul style="list-style-type: none"> ● Accroissement des capacités de transformation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total) ● Valeur ajoutée par salarié après 2 ans

¹⁴ Une liste supplémentaire d'indicateurs concernant les interventions dans les domaines rural et agricole sera proposée ultérieurement.

¹⁵ NBMA - Le niveau biologique minimum admissible est une estimation du niveau de stock adulte d'une espèce. Au-dessous de ce niveau, il y a risque d'effondrement du potentiel de reproduction du stock. Des pourcentages élevés de stocks pêchés qui sont au-dessous du NBMA dénotent un risque accru d'épuisement de la ressource.

Domaines d'intervention	Réalisation	Résultat	Impact
144 Aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'exploitations bénéficiant d'un soutien financier ● Accroissement de capacité des exploitations aidées (tonnes/an) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de pêcheurs reconvertis dans l'aquaculture 	<ul style="list-style-type: none"> ● % d'augmentation de la production des exploitations aidées (tonnes/ an) au bout d'un an ● Valeur ajoutée créée au bout d'un an dans les exploitations aidées (%) ● Valeur ajoutée par salarié de l'exploitation au bout d'un an (%) ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)
145 Équipement des ports de pêche et protection des zones côtières marines	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité portuaire construite ou rénovée (nombre de bateaux, tonnage) ● Nombre d'unités portuaires construites, ou superficie (ha) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Temps de rotation moyen des bateaux 	<ul style="list-style-type: none"> ● Tonnage des bateaux utilisant le port au bout d'un an ● Prises débarquées (tonnes/an/ espèce) ● Surface (m2) des unités portuaires achetées ou louées ● Diminution du nombre d'incidents (%) ● Valeur ajoutée créée dans la zone portuaire (%) ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)
147 Actions mises en oeuvre par les professionnels (formation professionnelle, petite pêche côtière)	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de qualifications reconnues disponibles ● Volume de la formation reçue (heures x stagiaires) ● Nombre d'anciens pêcheurs recyclés 	<ul style="list-style-type: none"> ● % stagiaires reçus à l'issue du stage (hommes/ femmes) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)
15 Aides aux grandes entreprises			
151 Investissements matériels (installations et équipements, régimes d'aides)	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de grandes entreprises bénéficiant d'un soutien financier 	<ul style="list-style-type: none"> ● Investissements privés induits dans les entreprises aidées (en millions d'€ et % du total des investissements) ● surface au sol construite/remise à neuf m² 	<ul style="list-style-type: none"> ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total) ● Augmentation du chiffre d'affaires des entreprises aidées, au bout de deux ans (%)
152 Technologies environnementales, technologies énergétiques propres et économiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'audits écologiques aidés ● Nombre d'entreprises bénéficiant des conseils de spécialistes de l'environnement (au moins 5 jours) ● Nombre d'entreprises bénéficiant d'aides pour l'introduction de technologies environnementales et la mise au point d'écoproduits 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'entreprises bénéficiaires qui viennent de se créer dans le secteur de l'environnement ● % d'entreprises remplissant les conditions de certification en matière de normes environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation, au bout de deux ans (%), du chiffre d'affaires des entreprises aidées du secteur de l'environnement ● Nombre de nouveaux produits ou procédés introduits ● Impact environnemental des activités des entreprises mesuré par la diminution de la pollution (CO₂, NO_x, etc. en %)

Domaines d'intervention	Réalisation	Résultat	Impact
153 Services de conseil aux entreprises (y compris internationalisation, exportation, gestion environnementale, acquisition de technologies)	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'entreprises aidées¹⁶ ● Nombre de services de conseil fournis 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'entreprises qui se sont lancées dans l'exportation ● Nombre d'entreprises exportant vers de nouveaux marchés ● % entreprises satisfaites des services fournis 	<ul style="list-style-type: none"> ● % des ventes à l'exportation du C.A. des entreprises aidées au bout de 18 mois¹⁷ ● Augmentation de la valeur ajoutée créée, au bout de 18 mois ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)
154 Services aux ayants droit (garde personnes dépendantes, soins de santé, sécurité)	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'entreprises aidées ● Nombre de crèches aidées 	<ul style="list-style-type: none"> ● % de salariés ayant accès aux services fournis ● Taux de satisfaction des utilisateurs (hommes/femmes) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)
155 Ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre/volume des fonds de garantie aidés ● Nombre de plans de crédit-bail aidés 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'entreprises satisfaites du financement assuré 	<ul style="list-style-type: none"> ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)
16 Aides aux PME et à l'artisanat			
161 Investissements matériels (Installations et équipements, régimes d'aides)	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de PME aidées (dirigées par: hommes/femmes) ● Nombre de nouvelles PME aidées (dirigées par:hommes/femmes) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Ventes nouvelles ou augmentées dans les PME (en €) ● Investissements privés induits dans les entreprises aidées (en millions d'€et % du total des investissements) ● Nombre de femmes responsables de projets privés (% du total) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Taux de survie¹⁸, au bout de 18 mois, des nouvelles entreprises aidées (%) ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total) ● Augmentation, au bout de deux ans, du chiffre d'affaires des entreprises aidées

¹⁶ Il faut un minimum de définition de l'aide afin d'éviter qu'un entretien de cinq minutes avec une entreprise ne soit compté comme de l'assistance. En Grande-Bretagne, dans le cadre des programmes relevant de l'objectif n° 2, l'assistance est fixée à un minimum de 5 jours de soutien, ou son équivalent financier (environ 3 500 écus).

¹⁷ Les ventes à l'exportation sont définies comme la valeur de toutes les ventes et tous les contrats exécutés par des entreprises avec des consommateurs, des entreprises et des organisations situés hors de la région concernée. On peut également prendre comme indicateur la valeur des ventes hors du pays concerné.

¹⁸ Le taux de survie est la proportion de nouvelles entreprises toujours en activité au bout de 18 mois. Ce délai va au-delà de la période normale de subvention et permet de voir si une entreprise est fondamentalement viable ou non.

Domaines d'intervention	Réalisation	Résultat	Impact
162 Technologies environnementales, technologies énergétiques propres et économiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'entreprises bénéficiant d'aides pour l'introduction de technologies environnementales et la mise au point d'écoproduits ● Nombre d'audits écologiques aidés ● Nombre d'entreprises concernées par des projets transfrontaliers ● Nombre d'entreprises bénéficiant des conseils de spécialistes de l'environnement (au moins 5 jours) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'entreprises bénéficiaires récemment créées dans le secteur de l'environnement ● % d'entreprises remplissant les conditions de certification en matière de normes environnementales ● Réduction de la facture énergétique des PME (%) ● Investissements privés induits dans les entreprises aidées (en millions d'€ et % du total des investissements) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Chiffre d'affaires, au bout de deux ans (%), des entreprises aidées du secteur de l'environnement ● Nombre de nouveaux produits ou procédés introduits ● Augmentation des ventes de produits écologiques (%) ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total) ● Impact environnemental des activités des entreprises mesuré par la diminution de la pollution (CO₂, NO_x, etc. en %)
163 Services de conseils aux entreprises (information, plan d'entreprise, conseil en organisation, marketing, gestion, design, internationalisation, exportation, gestion environnementale, acquisition de technologies)	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de PME (dirigées par: hommes/femmes) bénéficiant d'activités de conseil au moins 5 jours)¹⁹ 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de PME qui se lancent dans l'exportation ● Nombre de PME qui exportent vers de nouveaux marchés ● % de PME satisfaites des services fournis 	<ul style="list-style-type: none"> ● % des ventes à l'exportation²⁰ du chiffre d'affaires des PME aidées, au bout de 18 mois ● Augmentation de la valeur ajoutée créée au bout de 18 mois ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)
164 Services communs aux entreprises (parcs d'activités, pépinières d'entreprises, animation, actions de promotion, mise en réseau, conférences, foires commerciales)	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'hectares de sites industriels mis à disposition. ● Nombre de projets aidés 	<ul style="list-style-type: none"> ● Investissements privés induits dans les entreprises aidées (en millions d'€ et % du total des investissements) ● Taux de satisfaction des bénéficiaires (hommes/femmes) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de la valeur ajoutée, au bout de 18 mois (%) ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total) ● Entreprises régionales (dont PME) en % des fournisseurs des entreprises ayant bénéficié d'aide au bout de 18 mois (répercussions locales)
165 Ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre/volume de fonds de capital-risque et de capital de départ aidés ● Nombre/volume des fonds de garantie aidés ● Nombre de plans de crédit-bail aidés 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de nouvelles entreprises créées ou développées (hommes/femmes) ● Nombre de PME satisfaites du financement assuré (hommes/femmes) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)

¹⁹ Il faut un minimum de définition de l'aide afin d'éviter qu'un entretien de cinq minutes avec une entreprise ne soit compté comme de l'assistance. En Grande-Bretagne, dans le cadre des programmes relevant de l'objectif n° 2, l'assistance est fixée à un minimum de 5 jours de soutien, ou son équivalent financier (environ 3 500 €cus).

²⁰ Les ventes à l'exportation sont définies comme la valeur de toutes les ventes et tous les contrats exécutés par des entreprises avec des consommateurs, des entreprises et des organisations situés hors de la région concernée. On peut également prendre comme indicateur la valeur des ventes hors du pays concerné.

Domaines d'intervention	Réalisation	Résultat	Impact
166 Services dans l'économie sociale/tiers secteur (garde personnes dépendantes, soins, de santé et de sécurité, activités culturelles...)	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'organismes et de systèmes d'aides bénéficiant d'une aide financière ● Nombre d'associations dont le projet a été accepté 	<ul style="list-style-type: none"> ● % d'associations aidées implantées dans des quartiers pauvres ou dont les membres vivent principalement dans des quartiers pauvres ● Taux d'intérêt moyen proposé, en % des taux commerciaux normaux 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'adultes (hommes/femmes) participant encore au bout d'un an à la vie associative aidée ● % d'adultes (hommes/femmes) participant à la vie associative aidée ● Nombre d'habitants locaux (hommes/femmes) ayant recours au bout d'un an à des facilités concernant la gestion de leur endettement et d'accès au crédit local ● % d'usagers ayant réussi à supprimer leur endettement au bout d'un ou trois ans
17 Tourisme			
171 Investissements matériels (centres d'accueil, hébergement, restauration, équipements)	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de lits créés ou améliorés ● Nombre d'hôtels aménagés/modernisés ● Nombre d'attractions créées ou améliorées ● Nouvelles structures touristiques créées par des hommes/femmes 	<ul style="list-style-type: none"> ● % de lits créés ou améliorés ● Nombre de nuitées vendues par an (au bout d'un an) dans les modes d'hébergement aidés ● Taux de satisfaction des clients (hommes/femmes en %) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Valeur ajoutée créée par an (%) ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)
172 Investissements immatériels (conception et organisation de produits touristiques, patrimoine, activités sportives, culturelles et de loisirs)	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'unités économiques aidées ● Nombre de festivals et manifestations ayant bénéficié d'une promotion 	<ul style="list-style-type: none"> ● Coût moyen du séjour (€ par personne) ● Nombre moyen de visiteurs par jour 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de visites par an aux installations aidées ● Valeur ajoutée créée (%) ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)
173 Services communs aux entreprises du secteur touristique (y compris actions de promotion, mise en réseau, conférences, foires commerciales)	<ul style="list-style-type: none"> ● Surface au sol mise à disposition (m²) ● Nombre de nouvelles initiatives commerciales et plans ayant bénéficié d'une promotion ● Nombre de congrès et expositions organisés 	<ul style="list-style-type: none"> ● % de congrès et expositions liés à la vie économique locale ● Taux de satisfaction des bénéficiaires (hommes/femmes en %) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de contrats commerciaux pour les entreprises locales en raison de l'activité du centre, au bout d'un an ● Nombre d'entreprises ayant eu recours au centre, au bout d'un an, pour des activités de promotion
174 Formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de qualifications reconnues disponibles ● Volume de la formation reçue (heures x stagiaires) 	<ul style="list-style-type: none"> ● % de stagiaires reçus à l'issue du stage (hommes/femmes en %) 	

Domaines d'intervention	Réalisation	Résultat	Impact
18 Recherche , développement technologique et innovation (RDTI)			
181 Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de projets de recherche aidés ● Nombre d'étudiants chercheurs aidés (femmes/hommes) 	<ul style="list-style-type: none"> ● % de projets menés à bien (publications, etc.) ● Nombre de chercheurs aidés ayant obtenu un doctorat (femmes/hommes) ● Accroissement du personnel RTD employé (nombre et % de l'emploi total, dont femmes/hommes) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de brevets déposés pour des innovations en cours de développement ● Nombre de nouvelles entreprises démarrées par des universitaires
182 Innovation et transfert de technologie, réalisation en réseaux entre entreprises et/ou instituts de recherche	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'entreprises aidées pour la réalisation de projets de RTDI et l'acquisition de technologies ● Nombre de séances de conseils/formation (5 jours au moins) ● Nombre de projets aidés pour une collaboration entre entreprises et institutions de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'entreprises locales participant à des projets de recherche conjoints aidés (dont PME) ● Augmentation des investissements dans la RDTI des entreprises participant à des projets conjoints ● % de PME satisfaites du service 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'accords de collaboration entre institutions de recherche et entreprises aidées, au bout d'un an ● Nombre d'entreprises régionales participantes ayant déclaré des résultats positifs au bout de 18 mois (dont PME) ● Nombre d'entreprises aidées qui achètent des brevets et licences ou participent à des projets en collaboration (au bout d'un an) ● Nombre de nouveaux produits ou procédés commercialisés par des entreprises recevant un soutien financier ● Valeur ajoutée créée au bout de deux ans ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)
183 Infrastructures RDTI	<ul style="list-style-type: none"> ● Superficie mise à disposition (ha) ● Surface au sol construite / réaménagée (m²) ● Nombre de services communs créés 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'emplois de R&D créés (EPT), (hommes/ femmes) ● Nombre de PME ayant accès à des services communs 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de petites entreprises implantées dans la zone industrielle (au bout d'un an) ● Nombre de petites entreprises de haute technologie implantées dans la zone industrielle (au bout d'un an) ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)

2 RESSOURCES HUMAINES

Domaines d'intervention	Réalisation	Résultat	Impact
21 Politiques actives du marché du travail			
Assistance aux personnes (Formation, conseils et guidance, aides à l'emploi, mesures intégrées,...)	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> ● Taux de placement des bénéficiaires en emploi (%) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Taux de placement des bénéficiaires après 1 an ● Réduction du chômage dans la population cible (%)
Assistance aux structures et systèmes : (Formation des enseignants, conseils et services de guidance,...)	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de places offertes ● Nombre de formateurs formés ● Nombre de projets 	<ul style="list-style-type: none"> ● Chômeurs faisant usage de services de conseils supplémentaires (%) ● Augmentation du ratio de couverture de la population de référence (en %) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Taux de placement des bénéficiaires après 1 an
22 Intégration sociale			
Assistance aux personnes (Parcours d'insertion, mesures intégrées, mesures spécifiques de formation,...)	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de la durée de l'expérience de travail (moyenne par bénéficiaire) ● Augmentation des qualifications (nombre de bénéficiaires ayant obtenu un diplôme ou un certificat) ● Taux de satisfaction des bénéficiaires (%) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Taux de placement des bénéficiaires un an après ● Réduction du chômage dans la population de référence
Assistance aux structures et systèmes (accompagnement social, information, initiatives locales de développement de l'emploi,...)	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de projets d'initiative locale ● Nombre de projets 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'associations de partenaires socio-économiques dans le cadre de travail des Pactes territoriaux créées ● Augmentation du ratio de couverture de la population de référence (%) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Stabilité dans le temps des associations (en %) 2 ans après l'arrêt de l'aide ou de l'action
23 Développement de l'éducation et de la formation professionnelle (personnes, entreprises)			
Assistance aux structures et aux systèmes (Parcours d'insertion pour les personnes ayant quitté tôt l'école, ou de niveau de scolarité bas, formation des enseignants...)	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de places de formation créées (heures, jours) ● Nombre de projets ● Nombre de formateurs/conseillers ayant augmenté leurs qualifications 	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation du ratio de couverture de la population de référence (en %) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Diminution du nombre de personnes quittant tôt le système scolaire (%) ● Augmentation des qualifications dans la population cible (%)

24 Adaptabilité, esprit d'entreprise et innovation, nouvelles technologies de l'information et communication (personnes, entreprises)

<p>Assistance aux personnes, entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de travailleurs en formation (type, durée) ● Nombre de PME contactées recevant une aide financière pour la formation (taille, type, durée) ● Nombre de bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation du budget "Formation" des PME (en %) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de bénéficiaires (personnes) encore actifs 2 ans après avoir lancé leur activité (hommes/femmes) ● Augmentation de la valeur ajoutée 18 mois après ● Augmentation de la productivité par travailleur découlant de l'amélioration du niveau de qualification (% d'augmentation du chiffre d'affaires/travailleur) ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % du total des emplois)
<p>Assistance aux structures et systèmes (accompagnement social, information, initiatives de développement local, économie sociale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de services de conseil offerts aux PME ● Nombre de projets 		

25 Actions positives pour les femmes sur le marché du travail

<p>Assistance aux personnes (progression de la carrière des femmes, entrepreneuriat féminin,...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de bénéficiaires ● Montant subventions/prêts professionnels (moyenne/bénéficiaire) ● Nombre d'heures prestées dans des actions spécifiques de formation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Taux de placement des bénéficiaires en emploi (en %) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation du taux d'activité féminin sur le marché du travail (%) ● Augmentation du taux d'emploi féminin après 1 an ● Augmentation de la proportion de femmes dans les secteurs essentiellement "masculins" après 2 ans (%)
<p>Assistance aux structures et systèmes (sensibilisation, réseaux,...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de cas de sensibilisation ● Nombre de nouveaux réseaux aidés ● Nombre de projets 	<ul style="list-style-type: none"> ● Proportion de la population cible ayant participé aux actions spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> ● Stabilité des réseaux (%) dans le temps (2 ans, suite à l'arrêt de l'intervention)

3 INFRASTRUCTURES DE BASE

Domaines d'intervention	Réalisation	Résultat	Impact
31 Infrastructures de transports			
311 Rail	<ul style="list-style-type: none"> ● Km de chemins de fer à grande vitesse (% du degré d'achèvement du réseau) ● Km de voies ferrées améliorées 	<ul style="list-style-type: none"> ● Gain de temps (temps de trajet x nombre d'usagers) ● Gain de temps (temps de trajet x volume de fret ou passagers) ● Réduction de la VELD entre A et B²¹ 	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation, au bout d'un an, du flux de passagers/fret (%) ● Impact environnemental (diminution/accroissement %) ● Changement du bruit de circulation (%) ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total) ● Taux de satisfaction des usagers (%)
313 Autoroutes	<ul style="list-style-type: none"> ● Km d'autoroutes construits ou améliorés (% du réseau total) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Gain de temps (temps de trajet x nombre d'usagers) ● Gain de temps (temps de trajet x volume de fret ou passagers) ● Réduction de la VELD entre A et B²⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation, au bout d'un an, du flux de véhicules/fret (%) ● Impact environnemental (accroissement %) ● Changement du bruit de circulation (%) ● ha de sites naturels altérés ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total) ● Amélioration de la sécurité (nombre d'accidents de la circulation après un an)
314 Aéroports	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'aéroports construits ou modernisés 	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation du nombre de destinations desservies par une ligne régulière ● Accroissement moyen du nombre de passagers par an 	<ul style="list-style-type: none"> ● Impact environnemental (accroissement ou diminution %) ● Changement du bruit du trafic aérien (%) ● Augmentation, au bout d'un an, du flux de passagers/fret (%) ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)
315 Ports	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de ports modernisés 	<ul style="list-style-type: none"> ● Accroissement du nombre de conteneurs/an ● Réduction de l'attente des navires avant l'entrée au bassin (%) ● Réduction de la rotation des navires ● Augmentation du nombre 	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation, au bout d'un an, du flux de passagers/fret (%) ● Impact environnemental (accroissement ou diminution %) ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)

²¹ VELD = vitesse équivalente ligne droite. Cette vitesse mesure la facilité de déplacement d'un point à un autre, quelle que soit la distance entre ces points. On la calcule en divisant la distance en ligne droite entre les deux points par la durée de trajet la plus rapide possible entre eux.

		de lignes maritimes escalant dans le port	
		<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction du délai de séjour des importations ● Réduction du temps de rotation des véhicules routiers 	
317 Transports urbains	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre des services de transport en commun améliorés 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'usagers desservis (accroissement en % de la population) ● Taux de satisfaction des usagers (%) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction des flux de circulation au bout d'un an ● Impact environnemental (accroissement ou diminution %) ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)
318 Transports multimodaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de centres de transport multimodal bénéficiant d'une aide financière 	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de la vitesse de transport des marchandises qui passent par le centre (%) ● Gain de temps (temps de trajet x volume de fret/passagers) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation, au bout d'un an, du flux de véhicules/fret (%) ● Trafic fret retiré de la route (t/an) ● Impact environnemental (diminution %) ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)
32 Infrastructures des télécommunications et société de l'information			
322 Technologies de l'information et de communication (y compris sécurité et prévention des risques)	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre et accroissement en % des lignes téléphoniques numériques ● Nombre d'abonnements RNIS par 1000 habitants ● Longueur du réseau à large bande (fibre optique) installé (km) ● Nombre de serveurs Internet pour 1000 habitants 	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction du nombre de pannes de réseau ● Nombre de services créés (accès Internet) ● Nombre de PME ou de grandes entreprises élaborant et commercialisant des services de technologie de l'information ● Total des heures de communication par mois (au bout de 6 mois) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)
323 Services et applications pour le citoyen (santé, administration, éducation ²²)	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de cours de recyclage ● Nombre de services en ligne créés ● Nombre d'heures de formation (heures x stagiaires) ● Nombre de stagiaires (hommes/femmes) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'utilisateurs/de stagiaires ● Taux de satisfaction des utilisateurs/stagiaires (%) 	<ul style="list-style-type: none"> ● % participants affectés à un emploi en l'espace de 6 mois (hommes/femmes)

²² Le télé-enseignement concerne un usage de l'informatique à des degrés variables allant de cours complets à l'aide en ligne pour des cours dispensés en salle de classe.

Domaines d'intervention	Réalisation	Résultat	Impact
324 Services et applications pour les PME (commerce électronique, éducation/formation, mise en réseau)	Nombre d'entreprises en cours de démarrage prestataires de services liés aux technologies de l'information (services en ligne, commerce électronique, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de PME aidées ayant accès aux services créés (accès Internet) ● Nombre de PME élaborant et commercialisant des services liés aux technologies de l'information ● Nombre de portes d'entrées internet par zone locale d'accès 	● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)
33 Infrastructures dans le domaine des énergies (production et distribution)			
331 Electricité, gaz, produits pétroliers et combustibles solides	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'usines et centrales nouvelles aidées ● kW/MW de capacités nouvelles/améliorées, ventilés par source d'énergie (degré d'achèvement du réseau (en %)) ● Km de réseau de distribution de courant électrique et de gaz construits/modernisés (degré d'achèvement du réseau en %) ● Km de tuyaux et canalisations nouveaux/modernisés 	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation du nombre estimé d'utilisateurs (à l'aide des coefficients moyens de consommation d'énergie) (%) ● Nombre et durée des coupures de courant pour l'utilisateur moyen raccordé au réseau auquel la nouvelle centrale est raccordée ● Nombre d'utilisateurs raccordés ou mieux raccordés au réseau ● Diminution du coût de l'énergie (€/KWh) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Accroissement de l'efficacité des usines/centrales aidées (TEP) ● % de modification de l'impact environnemental mesuré par l'accroissement ou la diminution de la pollution (CO₂, SO₂, NO_x) ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total) ● Valeur ajoutée créée par l'usine (€/an)
332 Energies renouvelables (éolienne solaire, hydroélectrique, biomasse)	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'usines nouvelles aidées ● kW/MW de capacités nouvelles/améliorées, ventilés par source d'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation du nombre estimé d'utilisateurs (à l'aide des coefficients moyens de consommation d'énergie) (%) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de la part des sources d'énergie renouvelables dans l'approvisionnement total (%) ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)
34 Infrastructures environnementales (y compris l'eau)²³			
341 Air	● Nombre de centrales électriques dotées de filtres à air antipollution	● Amélioration du rendement énergétique (%)	<ul style="list-style-type: none"> ● Impact environnemental mesuré par la diminution de la pollution (CO₂, SO₂, NO_x en%) ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)
342 Bruits	● Km d'autoroutes équipés de murs antibruit		● Réduction du bruit de la circulation (%)
343 Déchets urbains et	● Amélioration des capacités	● Nombre de ménages	● Quantité de déchets ramassés en

²³ La rénovation et le développement des villages sont repris dans la catégorie 13.

industriels (y compris déchets hospitaliers et déchets dangereux)	des installations d'élimination ou de recyclage des déchets (% d'augmentation)	desservis pour le ramassage des ordures ménagères (% de la population)	vue du recyclage (tonnes/an) au bout d'un an <ul style="list-style-type: none"> ● % de déchets recyclés en vue de leur réutilisation ● % de décharges sauvages fermées ou réhabilitées ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)
344 Eau potable (captage, distribution, traitement)	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'entreprises bénéficiant d'aides pour l'introduction de technologies environnementales et la mise au point d'écoproduits (dont PME) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de ménages desservis par des réseaux neufs ou modernisés (% de la population) ● Nombre de jours où l'alimentation en eau est insuffisante (par 1000 ménages) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Volume d'eau consommé au bout d'un an par l'intermédiaire de réseaux neufs ou modernisés ● Amélioration de l'efficacité de la consommation d'eau (%) ● Réduction des fuites du réseau de distribution (%) ● Augmentation de la part des systèmes de rejets industriels raccordés à une station d'épuration (%) ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)
345 Eaux usées, épuration	<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration des capacités des stations de traitement des eaux et d'épuration (m³) ● Nombre de programmes visant à économiser de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ● % d'eaux usées subissant un traitement primaire ● % d'eaux usées subissant un traitement secondaire ● Nombre de ménages/entreprises desservis par des réseaux neufs ou modernisés● 	<ul style="list-style-type: none"> ● % d'échantillons d'eaux usées prélevés à des sources présentant un niveau spécifié de baisse de polluants identifiés ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)
35 Aménagement et réhabilitation			
351 Aménagement et réhabilitation de sites industriels et militaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Réhabilitation de terres abandonnées (ha) ● Surface au sol achetée, construite ou réaménagée (en m²) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'entreprises installées dans les zones aidées après 1/3 ans ● % d'usagers qui sont satisfaits du projet (femmes/ hommes) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)
352 Réhabilitation des zones urbaines	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de projets d'organisations locales aidés ● Nombre de projets de rénovations urbaine aidés ● Nombre de bâtiments rénovés 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'entreprises/commerces s'installant dans les zones réhabilitées ● Accroissement du nombre de résidents vivant à proximité (moins de 1 km) de la zone rénovée 	<ul style="list-style-type: none"> ● Valeur ajoutée créée dans les entreprises locales au bout d'un et trois ans (%) ● Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total) ● % de résidents de zones urbaines aidées qui déclarent vouloir rester dans cette zone au cours des 5 prochaines années

**36 Infrastructures
sociales et de santé**

- Nombre de structures sanitaires aidées
- Nombre d'hôpitaux construits ou améliorés
- Nombre de crèches aidées
- Nombre d'écoles maternelles aidées
- Nombre d'établissements pour personnes âgées aidés
- Nombre d'établissements pour handicapés aidés
- Augmentation du nombre d'utilisateurs pouvant être desservis par des infrastructures ou des services ayant bénéficié d'aide(%)
- Emplois bruts/nets créés ou préservés après 2 ans (nombre et % de l'emploi total)
- Accroissement du taux d'activité des femmes sur le marché de l'emploi (%)